

Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Champagne Picarde



Diagnostic territorial

Partie 4 : l'offre urbaine
de proximité



Equipements
Services
Commerces
Couverture numérique

SOMMAIRE

PARTIE 4 – LES EQUIPEMENTS, SERVICES ET COMMERCES, LA COUVERTURE NUMERIQUE

	3
1 - L'ARMATURE EN EQUIPEMENTS ET SERVICES	3
1.1 - Le maillage du territoire en équipements et services	4
1.2 - Une offre restreinte de soins et de santé	6
1.3 - Les équipements scolaires et périscolaires.....	10
1.4 - Les équipements sportifs et de loisirs.....	12
1.5 - Les équipements culturels.....	13
2 - SYNTHESE ET ENJEUX LIES AUX EQUIPEMENTS ET SERVICES	14
3 - UN TISSU DE COMMERCES ET DE SERVICES MARCHANDS	15
3.1 - L'organisation de l'armature commerciale du territoire.....	15
3.2 - Analyse qualitative des polarités commerciales de la Champagne Picarde	17
3.3 - Des pratiques de consommation marquées par une forte évacion commerciale.....	20
3.4 - L'armature des polarités commerciales du territoire.....	22
4 - SYNTHESE ET ENJEUX LIES AUX EQUIPEMENTS COMMERCIAUX	23
5 - LA COUVERTURE NUMERIQUE DU TERRITOIRE : UN ACCES INEGAL ET UN ENJEU D'AVENIR	24
5.1 - Enjeux et contexte de l'aménagement numérique pour le SCoT	24
5.2 - Etat des lieux de la couverture numérique du territoire	26
5.3 - Les perspectives d'amélioration de la situation numérique de la Champagne Picarde.....	33
5.4 - Les servitudes sur le territoire de la Champagne Picarde	36
6 - ENJEUX LIES A LA COUVERTURE NUMERIQUE DU TERRITOIRE	37

PARTIE 4 – LES EQUIPEMENTS, SERVICES ET COMMERCES, LA COUVERTURE NUMERIQUE

1 - L'ARMATURE EN EQUIPEMENTS ET SERVICES

Remarque préliminaire

Les données sur le niveau d'équipements des communes du territoire du SCoT sont issues de la Base Permanente des Equipements 2012 de l'INSEE qui a pour objectif de proposer annuellement une base d'équipements et de services finement localisés construite à partir de sources administratives diverses :

- **Adeli** : Automatisation Des Listes des médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens et auxiliaires médicaux du ministère chargé de la santé.
- **Finess** : Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux du ministère chargé de la santé et de la protection sociale.
- **Ramsese** : Répertoire Académique et Ministériel Sur les Établissements du Système Éducatif du ministère chargé de l'éducation.
- **Sirene** : Système Informatisé du Répertoire des Entreprises et des Établissements géré par l'INSEE.
- **RES** : Recensement des Equipements Sportifs du ministère de la santé et des sports.

Auxquels ont été rajoutés les services de la Gendarmerie nationale ouverts au public.

La base mise à jour annuellement comporte un large éventail d'équipements et de services rendus à la population, repérés de façon homogène sur des définitions précises. Le champ présenté recouvre les domaines des services, marchands ou non, des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, du tourisme, du sport et des loisirs.

Pour la Base Permanente des Equipements 2012, 102 équipements sont ainsi retenus, qui se répartissent en trois gammes :

- gamme de proximité (29 équipements) ;
- gamme intermédiaire (32 équipements) ;
- gamme supérieure (41 équipements).

1.1 - Le maillage du territoire en équipements et services

Une offre localisée principalement sur les 4 pôles de la Champagne Picarde

On peut distinguer à travers les données statistiques de l'INSEE différentes gammes d'équipements et de services sur un territoire et ses communes :

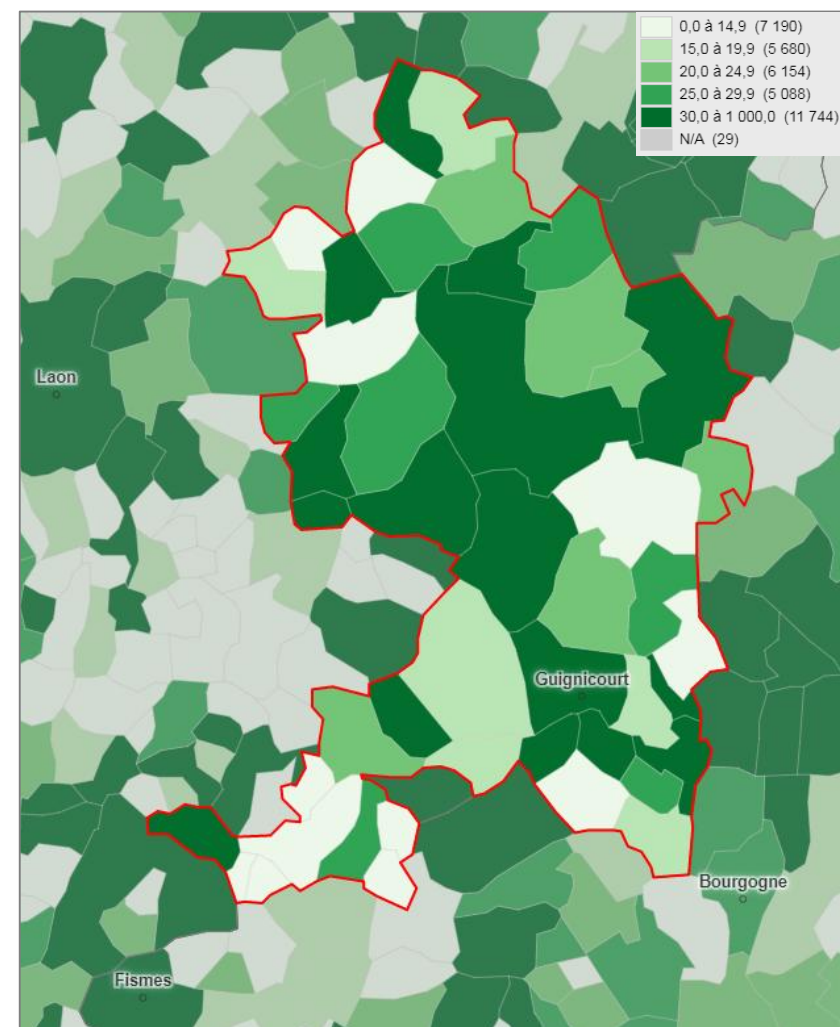
- **Gamme de proximité** (banque, bureau de poste, boucherie, boulangerie, salon de coiffure, électricien, médecin, terrains de sport...).
- **Gamme intermédiaire** (supermarché, collège, station-service ambulance, magasin de chaussure, dentiste, banque, police, gendarmerie, bassin de natation...).
- **Gamme supérieure** (hypermarché, gare, cinéma, théâtre, hôpital, lycée, spécialiste de santé...).

En termes de localisation des équipements et services, les villes de Guignicourt, Sissonne Saint- Erme- Ramecourt et Liesse-Notre-Dame (qui accueillent 35,6 % de la population du territoire) comptent près de la moitié des équipements et services recensés en 2012 sur le territoire de la Champagne Picarde (48,2 % de l'ensemble des équipements et services).

	Population 2012	Equipements recensés en 2012		Taux d'équipement (pour 1 000 habitants)
		En nombre	En %	
Guignicourt	2 169	78	13,1	36,0
Sissonne	2 070	86	14,4	41,5
Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt	1 867	73	12,2	39,1
Liesse-Notre-Dame	1 319	50	8,4	37,9
Sous-total polarités	7425	287	48,2	38,7
44 autres communes	13 441	309	51,8	23,0
Total	20 866	596	100	28,6

Source : INSEE

Le Taux d'équipement des communes en 2012
(nombre d'équipements pour 1 000 habitants)



Source : Géoclip 2015, INSEE

Niveau des communes en équipements et services (nombre et taux d'équipement en 2012)

COMMUNES	Population	Equipements et services			
	Nombre en 2012	Nombre d'équipements de proximité en 2012	Nombre d'équipements intermédiaires en 2012	Nombre d'équipements structurants en 2012	Nombre total d'équipements en 2012
Sissonne	2072	64	18	4	86
Guignicourt	2111	54	23	1	78
Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt	1832	50	15	8	73
Liesse-Notre-Dame	1275	32	12	6	50
Mauregny-en-Haye	434	18	1	0	19
Montaigu	732	17	1	0	18
Neufchâtel-sur-Aisne	416	16	1	0	17
Coucy-lès-Eppes	576	14	2	0	16
Amifontaine	418	13	1	0	14
Maizy	425	11	3	0	14
Gizy	684	12	0	1	13
Pontavert	596	12	1	0	13
Condé-sur-Suppe	229	11	2	0	13
Variscourt	214	5	5	0	10
Bucy-lès-Pierrepont	416	10	0	0	10
Roucy	404	9	1	0	10
Chivres-en-Laonnois	367	9	1	0	10
Orainville	492	10	0	0	10
Berry-au-Bac	575	8	1	0	9
Juvincourt-et-Damary	493	8	1	0	9
Menneville	408	7	1	0	8
Nizy-le-Comte	257	8	0	0	8
Prouvais	379	8	0	0	8
La Ville-aux-Bois-lès-Pontavert	114	5	2	0	7
Pignicourt	164	6	1	0	7
Évergnicourt	566	4	2	0	6

COMMUNES	Population	Equipements et services			
	Nombre en 2012	Nombre d'équipements de proximité en 2012	Nombre d'équipements intermédiaires en 2012	Nombre d'équipements structurants en 2012	Nombre total d'équipements en 2012
Boncourt	250	5	1	0	6
Lappion	295	3	2	0	5
La Malmaison	411	5	0	0	5
Bertricourt	156	5	0	0	5
Aguilcourt	349	4	0	0	4
La Selve	205	3	1	0	4
Goudelancourt-lès-Pierrepont	142	3	1	0	4
Marchais	379	3	0	0	3
Sainte-Preuve	84	2	1	0	3
Ébouleau	206	3	0	0	3
Guyencourt	225	3	0	0	3
Provisieux-et-Plesnoy	116	2	1	0	3
Lor	142	3	0	0	3
Concevreux	259	2	0	0	2
Courtrizy-et-Fussigny	67	2	0	0	2
Missy-lès-Pierrepont	114	0	1	0	1
Mâchecourt	122	0	1	0	1
Bouffignereux	103	0	0	0	0
Chaudardes	88	0	0	0	0
Muscourt	44	0	0	0	0
Meurival	52	0	0	0	0
Total SCoT CC de la Champagne Picarde	20508	471	105	20	596

Source : INSEE

1.2 - Une offre restreinte de soins et de santé

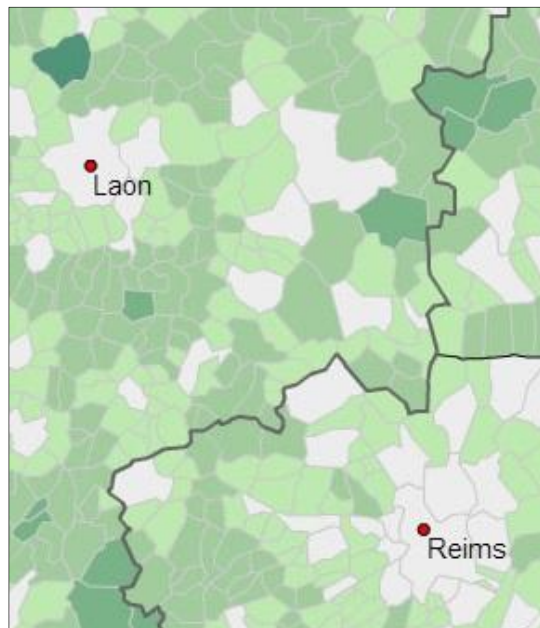
Globalement, le territoire dispose d'une offre de soins limitée et répartie sur les principales polarités du SCoT (Sissonne, Guignicourt, Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt, Liesse-Notre-Dame):

- 4 communes disposent d'une pharmacie.
- 5 communes accueillent au moins un médecin généraliste.
- 6 communes accueillent au moins un infirmier.

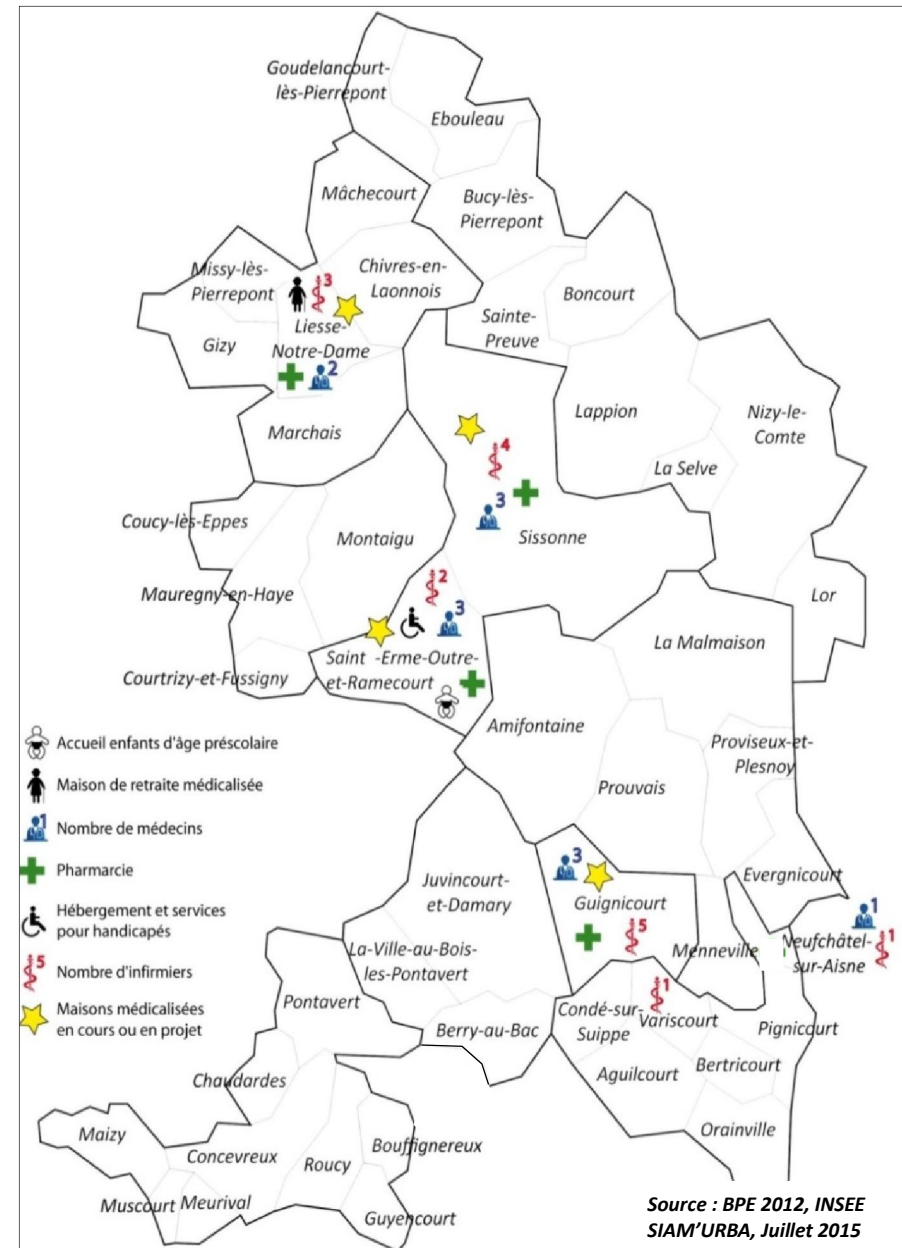
Ces quatre polarités disposent également d'une offre de santé étoffée en regroupant la majorité des spécialistes du territoire.

Comme dans de nombreux territoires ruraux, la situation reste fragile en termes de maintien des médecins (en particulier généralistes) sur le territoire.

En 2013, hormis La Malmaison, l'intégralité des communes étaient situées à moins de 10 kilomètres d'un médecin généraliste.

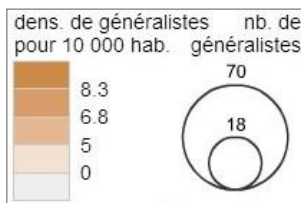
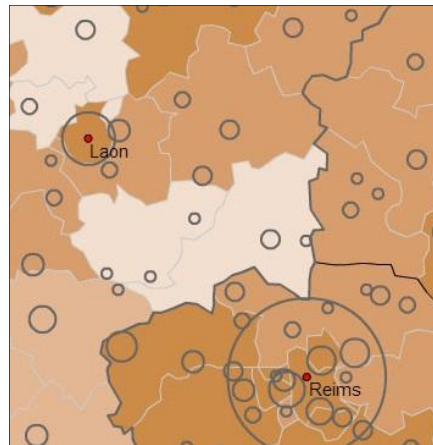


Source URCAM Picardie



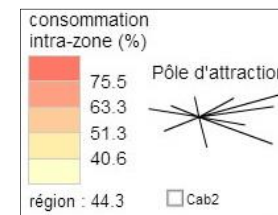
Source : BPE 2012, INSEE SIAM'URBA, Juillet 2015

La densité de médecins est relativement faible sur la moitié Sud du territoire où la proportion est inférieure à 5 généralistes pour 10 000 habitants. Elle correspond toutefois aux proportions des autres zones rurales de l'Aisne (Pays de la Serre, Ouest Soissonnais). En revanche, la densité des secteurs Nord de Reims est sensiblement forte. Avec l'offre sur le pôle laonnois, les habitants de la Champagne Picarde disposent d'une offre conséquente sur son pourtour immédiat.



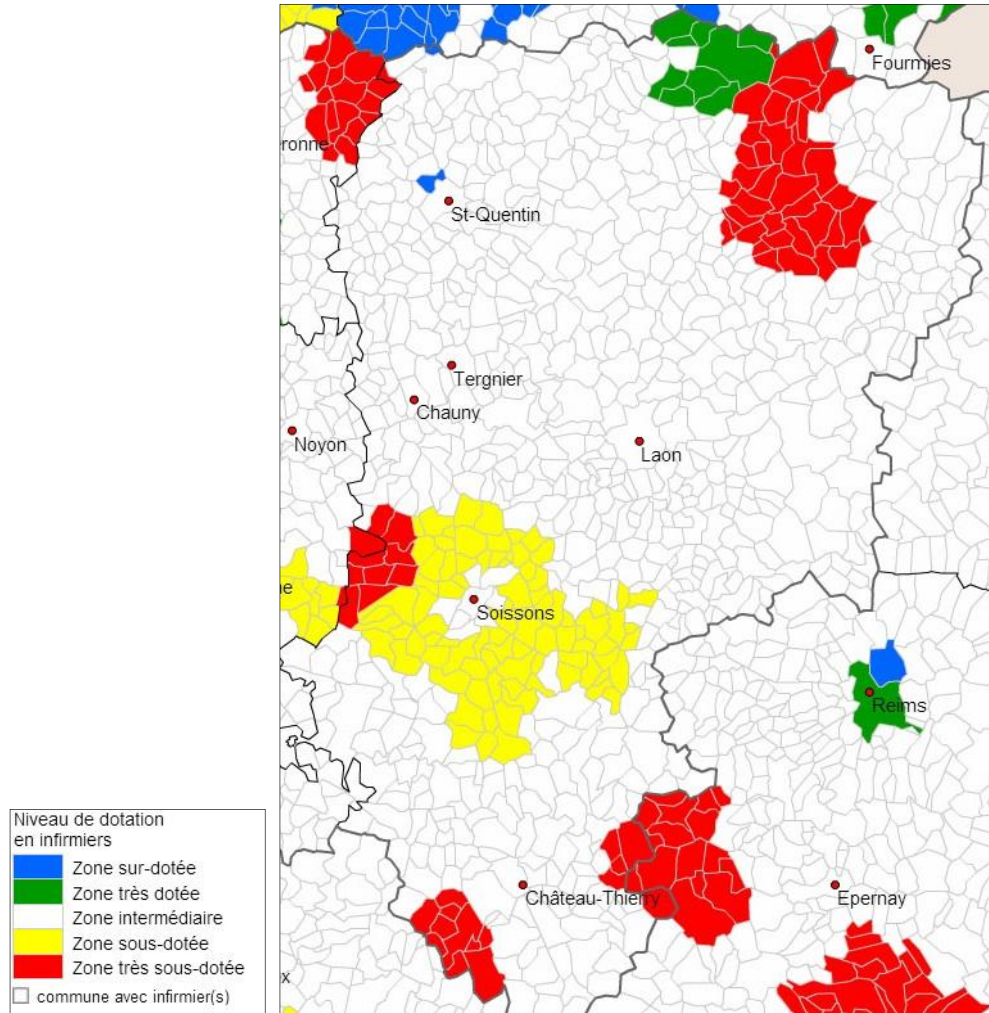
Source URCAM Picardie

En 2013, malgré des densités de médecins généralistes faibles sur le territoire, les quatre pôles (où pratiquement tous sont localisés) restent attractifs auprès des habitants de la Champagne Picarde. A noter que les communes localisées les plus au Sud du territoire (Orainville, Pignicourt, Bertricourt) sont davantage attirées par l'offre située dans la Marne, car plus proche, de même pour les communes de Guyencourt, Bouffignereux, Roucy, Concevreux (pôle de Cormicy).



Source URCAM Picardie

Par ailleurs, la Champagne Picarde était considéré en 2013 en « zone intermédiaire » dans le niveau de dotation en infirmiers. A noter la zone très bien dotée au Nord de Reims, facilement accessible depuis le territoire.



Source URCAM Picardie

Une offre en cours d'adaptation aux besoins liés au vieillissement de la population

Liesse-Notre-Dame dispose d'une maison de retraite médicalisée pour personnes âgées : l'EHPAD Les Jardins du Monde qui propose un accueil permanent pour 87 personnes.

4 communes disposent d'un service d'aide aux personnes âgées.

Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt est la seule commune à proposer des soins à domicile pour personnes âgées. Elle compte par ailleurs des structures adaptées pour les personnes en situation de handicap :

- ESAT Le Bois des Broches (Établissement et Services d'Aide pour le Travail) accueille 57 personnes.
- SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale).
- Foyer d'Hébergement Le Moulin La Hotte.
- SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés).

Des maisons médicalisées sont en cours de réalisation ou en projet sur les communes de Liesse-Notre-Dame, Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt, Sissonne et Guignicourt. Cette nouvelle offre renforcera les polarités. Sur les autres communes du territoire, il n'y a pas de projet concernant le domaine de la santé.

Les services de santé sont répartis de façon hétérogène sur le territoire. En effet, les quatre polarités absorbent 89 % des équipements liés à la santé de proximité (médecin, infirmier, masseur-kinésithérapeute) et 93 % pour les équipements intermédiaires (podologue, orthophoniste, services d'aide aux personnes âgées).

100 % des équipements structurants sont localisés sur les polarités. Il s'agit des services d'aide à domicile pour les personnes âgées et les services d'aide pour les personnes handicapées.

	Proximité		Intermédiaire		Structurant	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Polarités	40	89%	13	93%	12	100%
Guignicourt	14	31%	5	36%	0	0%
Liesse-Notre-Dame	7	16%	2	14%	5	42%
Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt	6	13%	4	29%	5	42%
Sissonne	13	29%	2	14%	2	17%
Reste de la CC	5	11%	1	7%	0	0%
TOTAL	45	100%	14	100%	12	100%
TOTAL	71					

Source : INSEE, BPE 2012

1.3 - Les équipements scolaires et périscolaires

Les équipements scolaires

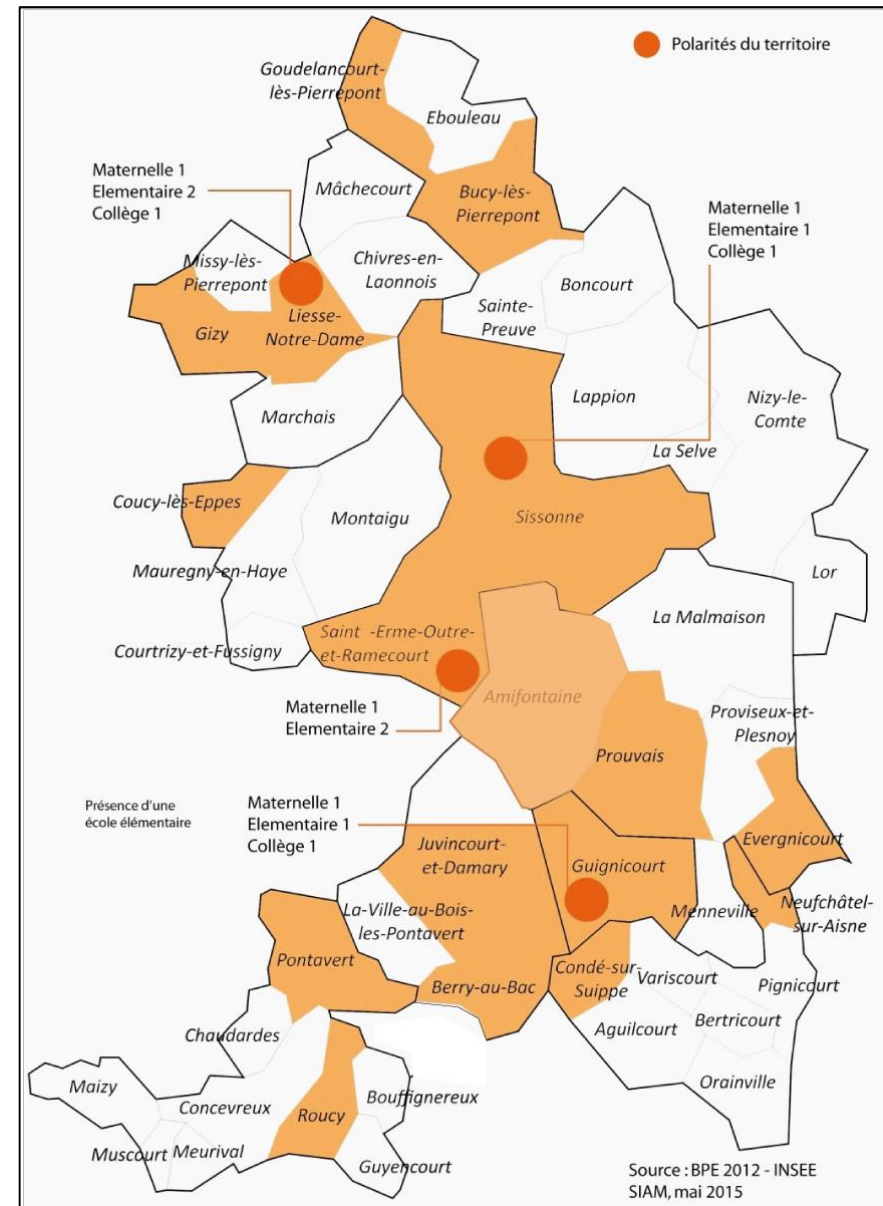
Les établissements scolaires se répartissent sur l'ensemble du territoire intercommunal.

L'analyse de l'offre scolaire montre que les écoles élémentaires sont plutôt bien réparties sur le territoire intercommunal. Liesse-Notre-Dame et Saint-Erme-Outre et Ramecourt en comptent même deux chacune.

L'enseignement secondaire est assuré dans trois collèges situés à Liesse-Notre-Dame, Sissonne et Guignicourt. En revanche, le territoire ne compte pas de lycée, ni d'équipements d'enseignement supérieur (université, IUT, etc.). Selon la localisation de leur résidence, les élèves doivent se rendre soit à Laon, soit à Reims où sont localisés les lycées d'enseignements généraux et spécialisés et l'offre en études supérieures.

	Proximité		Intermédiaire		Structurant	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Polarités	23	36%	7	100%	0	0%
Guignicourt	5	8%	2	29%	0	0%
Liesse-Notre-Dame	7	11%	3	43%	0	0%
Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt	5	8%	0	0%	0	0%
Sissonne	6	9%	2	29%	0	0%
Reste de la CC	41	64%	0	0%	0	0%
TOTAL	64	100%	7	100%	0	0%
TOTAL	71					

Source : INSEE, BPE 2012



Des structures d'accueil périscolaire et de la petite enfance à développer

La Communauté de Communes développe une politique en faveur de la petite enfance. Elle en a confié la mise en œuvre à deux associations locales: l'Envol et Trotti'Nous sur les communes de Guignicourt et Marchais.



Locaux de la structure Trotti'nous

La commune de Guignicourt dispose d'une structure multi-accueil destinée à l'accueil collectif des enfants de 3 mois à 3 ans. Entièrement rénovée et agrandie en 2008, cette structure peut accueillir jusqu'à 25 enfants par heure. Pour répondre au besoin des familles, les possibilités de temps d'accueil sont variées : accueil régulier, occasionnel ou dans l'urgence.

L'envol, sur la commune de Marchais est également une structure multi-accueil développée par l'ADMR et la Communauté de Communes de la Champagne Picarde. Elle associe à la fois l'accueil en crèche et l'accueil en halte-garderie :

- En crèche : Les enfants sont accueillis régulièrement. Les modalités de l'accueil sont définies à l'inscription.
- En halte-garderie : Les enfants sont reçus dans la structure occasionnellement, pour des périodes de courte durée. Ils découvrent la vie en collectivité et les jeux éducatifs.

Par ailleurs, des besoins sont exprimés par les communes concernant les équipements en cantine et en crèche, ainsi qu'en assistantes maternelles qui sont en nombre insuffisants.

1.4 - Les équipements sportifs et de loisirs

La Champagne Picarde dispose de plus de 150 équipements sportifs, en majorité des boudromes, terrains de grands jeux et des salles non spécialisées.

Le nombre et la répartition des équipements sportifs permettent une pratique sur l'ensemble du territoire, même si la concentration est plus importante sur les deux principales polarités du territoire : Sissonne (15) et Guignicourt (12), suivi de Liesse-Notre-Dame et Variscourt. Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt ne dispose que de 4 équipements.

Certaines communes n'ont aucun équipement : Bouffignereux, Chaudardes, Concevieux, Guyencourt, Juvincourt-et-Damary, Meurival et Muscourt.

	Proximité		Intermédiaire		Structurant	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Polarités	23	21%	16	36%	1	100%
Guignicourt	7	7%	5	11%	0	
Liesse-Notre-Dame	5	5%	3	7%	0	
Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt	3	3%	1	2%	0	
Sissonne	8	7%	7	16%	1	100%
Reste de la CC	84	79%	25	57%	0	
TOTAL	107	100%	41	93%	1	100%

Source : INSEE, BPE 2012



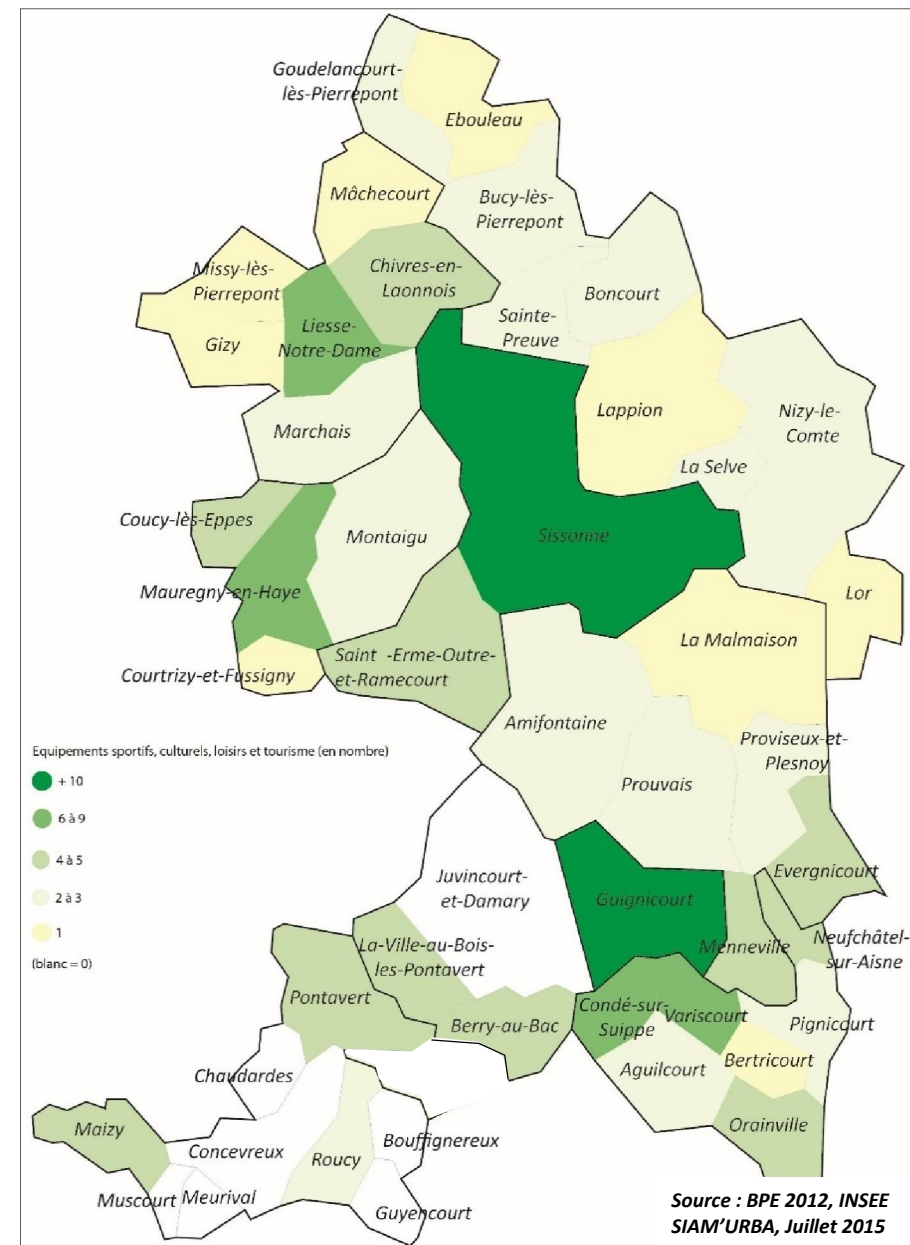
Piscine de Sissonne



Skate-park de Guignicourt



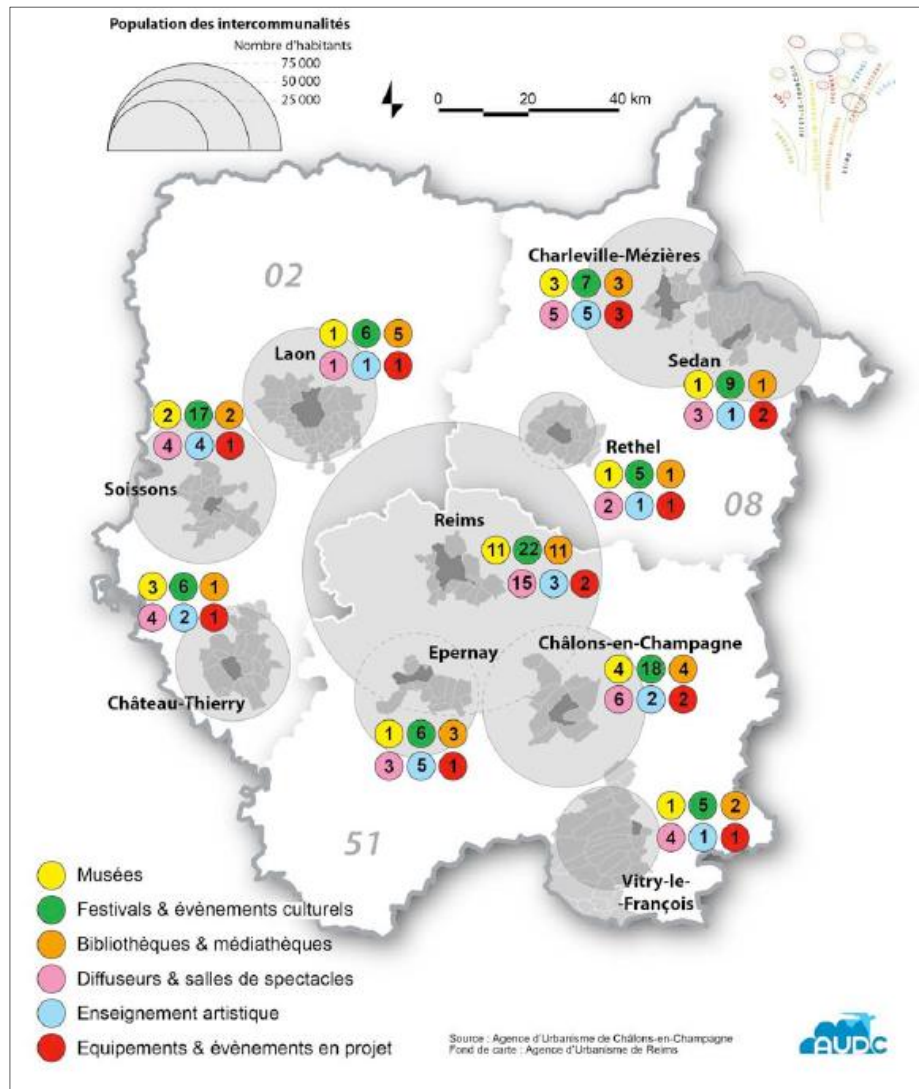
Golf de Menneville



1.5 - Les équipements culturels

Aucun équipement culturel majeur n'est recensé sur la Champagne Picarde.

Synthèse de l'offre culturelle en 2013 à l'échelle du G10



A proximité du territoire de la Champagne Picarde, la ville de Laon dispose de la Maison des Arts et Loisirs qui est le lieu de diffusion culturelle dont s'est dotée la ville au début des années 70.

L'équipement se compose notamment d'une salle de spectacle de 600 places, d'une salle de 140 places, d'une salle polyvalente à plat de 500 places équipée d'une scène et de deux galeries d'expositions.



La Maison des Arts et Loisirs à Laon

L'offre est encore plus développée sur l'agglomération rémoise. On y compte notamment trois structures majeures :

- **La Frileuse** : une ancienne friche devenu lieu de création artistique.
- **Le cellier**, installé dans les anciens celliers Jacquart. Ce lieu se spécifie par sa volonté d'attirer les structures professionnelles, en complément de l'offre disponible sur les autres lieux culturels rémois.
- **La Maison Commune du Chemin Vert**, qui est un lieu dédié aux pratiques artistiques amateurs encadrées par des artistes professionnels.



La Maison commune du Chemin Vert.

A noter que la commune de Reims dispose également de lieux d'enseignement artistiques : l'école supérieure d'art et de design, le conservatoire à rayonnement régional, l'école de design et d'arts appliqués, etc...

En Champagne Picarde, un programme d'actions culturelles est mis en place par la Communauté de Communes, il permet d'accéder à des sorties (concerts, visites de lieux, spectacles pour la petite-enfance, etc.), qu'ils soient localisés sur ou en dehors du territoire communautaire.

La salle des fêtes de Liesse-Notre-Dame ou de Neufchâtel-sur-Aisne accueillent ponctuellement des manifestations et spectacles.

Par ailleurs, un réseau de bibliothèque est mis en place. Un catalogue en ligne sur le site de la Communauté de Communes permet d'accéder aux ressources.



Bibliothèque en Champagne Picarde.

2 - SYNTHÈSE ET ENJEUX LIÉS AUX ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

Forces - potentialités	Faiblesses – contraintes et problématiques	Enjeux
<p>Une offre majoritairement concentrée sur les 4 polarités : Sissonne, Guignicourt, Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt, Liesse-Notre-Dame.</p>	<p>Une offre en équipements parfois absente sur certaines communes (parmi les plus rurales)...</p> <p>... Mais une offre étoffée sur les grands pôles urbains voisins (Reims et Laon), particulièrement pour les équipements structurants (hôpitaux, commerces, théâtre et cinéma...).</p>	<p>Permettre d'étoffer l'offre de santé de proximité.</p> <p>Favoriser le développement des transports en commun permettant de rallier les équipements localisés en périphérie du territoire.</p> <p>Maintenir l'offre scolaire et périscolaire existante.</p> <p>Anticiper les besoins en équipements en fonction des ambitions démographiques du territoire.</p> <p>Définir des équipements structurants à développer/renforcer sur le territoire.</p>
<p>Une offre scolaire homogène et plutôt bien répartie pour les écoles élémentaires.</p>		
<p>Une offre de santé structurée sur 4 pôles.</p>	<p>Une offre de santé faible en dehors des grandes polarités.</p>	
<p>Des politiques locales volontaristes en matière de développement culturel (rapprochement avec le Pays du Laonnois).</p>	<p>Un manque de structures culturelles.</p>	

3 - UN TISSU DE COMMERCE ET DE SERVICES MARCHANDS

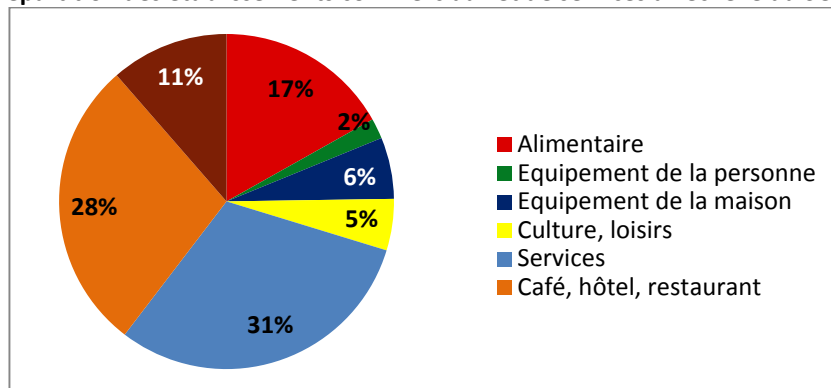
3.1 - L'organisation de l'armature commerciale du territoire

Un maillage de l'offre commerciale au service de l'hyper proximité

202 établissements commerciaux et de services sont recensés sur le territoire de la Champagne Picarde en 2016, dont 60 commerces¹. Le **taux de commercialité² est de 30 %**, taux relativement satisfaisant compte tenu du caractère rural du territoire.

La densité commerciale est de 2,8 commerces pour 1 000 habitants, densité faible comparée aux moyennes nationales (moyenne France : 7 commerces / 1 000 habitants ; territoires ruraux et périurbains : 5 à 6 commerces / 1 000 habitants). Cette densité s'explique notamment par une faible densité de population qui rend difficile la pérennisation des commerces.

Répartition des établissements commerciaux et de services à l'échelle du SCOT



Source : INSEE – Fichier SIREN 2016

L'offre est relativement polarisée. La répartition des activités par commune est la suivante :

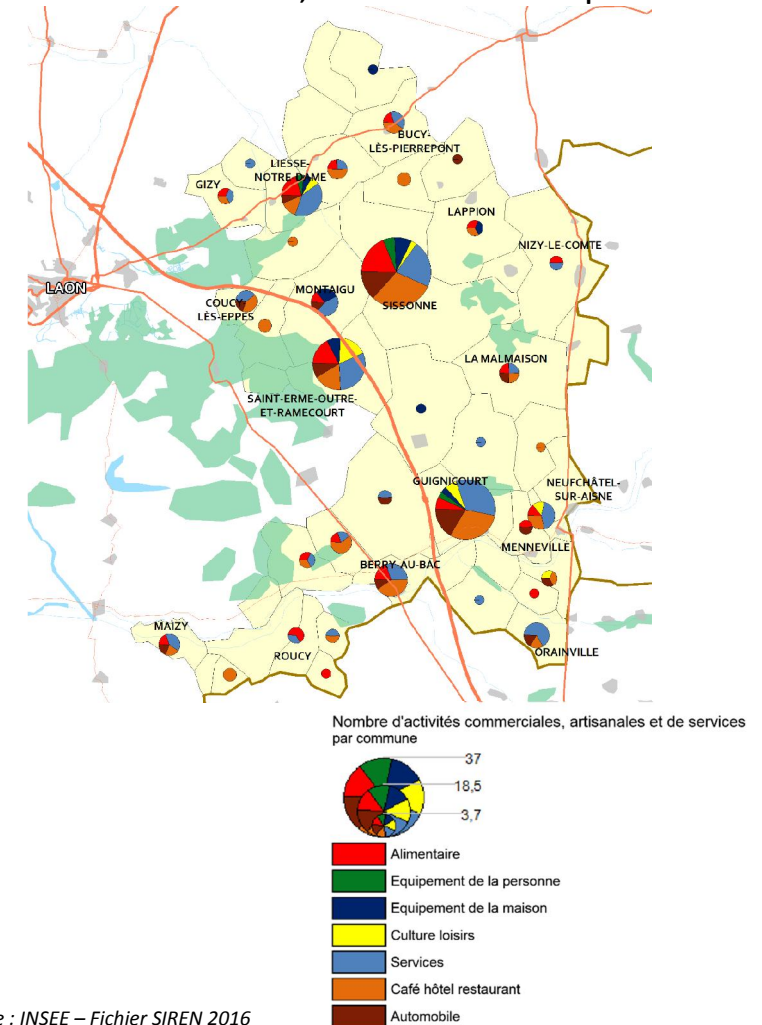
- **5 communes sont structurantes** et possèdent plus de **10 activités** : Guignicourt (30), Sissonne (37), Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt (23), Liesse-Notre-Dame (15), Berry-au-Bac (10)
- **7 pôles relais** (entre 5 et 9 activités) : Montaigu (7), Neufchâtel (7), Orainville (6), Coucy (5), Bucy (5), La Ville-au-Bois-lès-Pontavert (5), Maisy (5)
- **24 communes** avec moins de **5 activités**

¹ Commerces : Alimentaire, équipement de la personne, équipement de la maison et culture/loisirs

11 communes sans activité

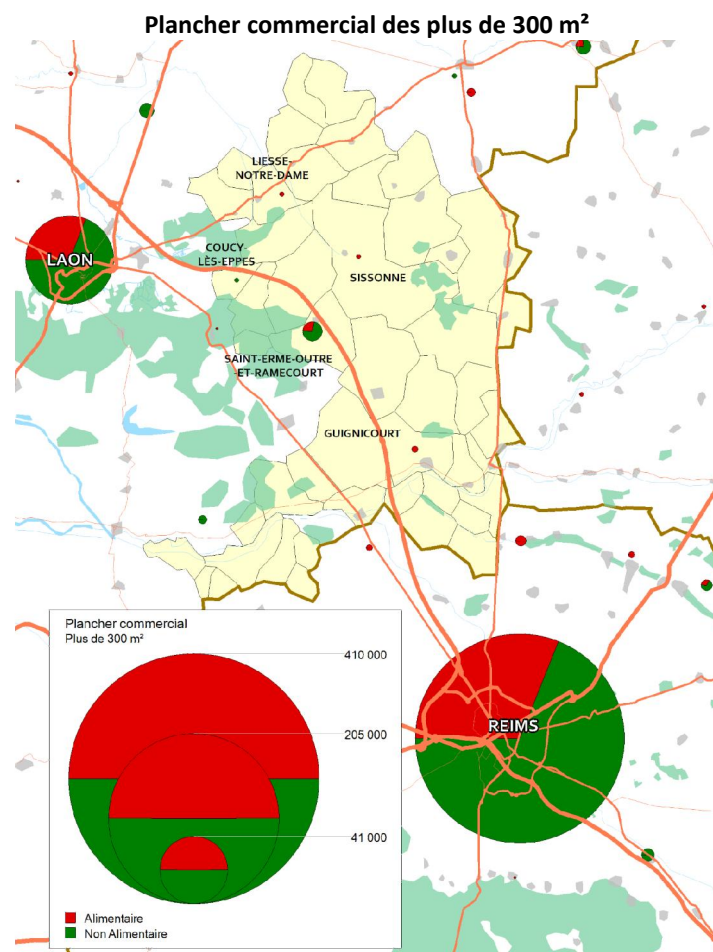
Les pôles structurants et les pôles relais permettent de répondre aux besoins de première nécessité de la population. L'offre reste cependant limitée dans sa diversité, du fait de la grande proximité de l'offre concurrentielle située à Laon et Reims.

Nombre d'activités commerciales, artisanales et de service par communes



² Taux de commercialité = commerces / ensemble des activités de commerces et de services

Une offre en grande surface restreinte (+ 300 m² de surface de vente)



Le territoire possède 7 grandes surfaces représentant 8 704 m² de surfaces de vente. A cela s'ajoute 2 supérettes alimentaires de 200 à 300 m² permettant de répondre aux besoins quotidiens. L'offre de + 300 m² est concentrée sur Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt, qui bénéficie d'une position géographique centrale sur ce territoire.

Plancher commercial de plus de 300 m² de la Champagne Picarde

Commune	Surface de vente	Commerce
Coucy-lès-Eppes	540	Campana (équipement de la personne)
Guignicourt	1 010	Carrefour
St-Erme-Outre-et-Ramecourt	6 554	Intermarché / Bricopro / Pulsat
Sissonne	300	8 à Huit
Liesse Notre Dame	300	8 à Huit

On note une densité commerciale faible par rapport à la moyenne nationale :

- Densité totale : 415 m²/1 000 habitants
- Densité alimentaire : 165 m²/1 000 habitants
- Densité non alimentaire : 250 m²/1 000 habitants

Comparatifs nationaux :

Densité totale : 994 m ² / 1 000 habitants
Densité alimentaire : 388 m ² / 1 000 habitants
Densité non alimentaire : 606 m ² / 1 000 habitants

L'offre de ce territoire seule ne répond pas à tous les besoins de la population du territoire. Les habitants se reportent sur les pôles de Reims et de Laon pour la plupart de leurs achats, aussi bien en non alimentaire qu'en alimentaire. Il est à noter que la plupart des habitants se situent à environ 30 minutes ou moins de ces 2 agglomérations. **Elles permettent de satisfaire les besoins de la population pour des achats spécifiques et exceptionnels.** Le territoire est situé par ailleurs dans la zone d'influence de l'agglomération de Laon.

Offre commerciale de + 300 m² des principales polarités concurrentielles :

- CC du Pays de Laon: 81 300 m²
- CU du Grand Reims : 410 000 m²

Autorisations CDEC/CDAC depuis 2010

Depuis 2010, un seul dossier a été déposé récemment en CDAC pour des commerces de plus de 1 000 m² sur la Champagne Picarde (extension de l'Intermarché).

Le développement du département en matière de commerce sur les dernières années se concentre essentiellement autour des villes de Soissons et de Saint-Quentin.

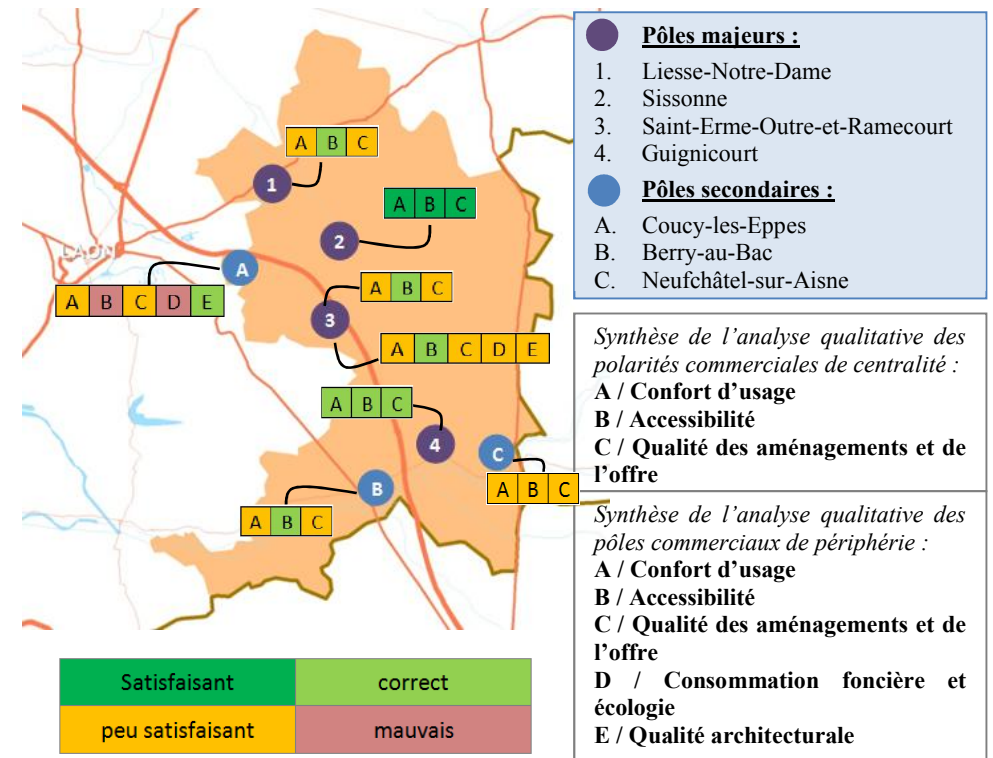
3.2 - Analyse qualitative des polarités commerciales de la Champagne Picarde

Une analyse qualitative a été produite dans le cadre du diagnostic. Cette analyse a notamment porté sur les centralités des communes et sur deux zones de périphérie. Elle a permis de mettre en évidence les bonnes et mauvaises pratiques en matière d'aménagement des polarités commerciales selon 3 thématiques principales : le confort d'usage, l'accessibilité et la qualité des aménagements et de l'offre.

Le SCOT a la possibilité de définir les conditions d'implantation des nouvelles programmations commerciales dans les zones périphériques et en centralité urbaine et villageoise. L'ensemble de ces critères pourra donc être précisé dans le cadre du projet de territoire.

Il conviendra lors du projet SCOT de déterminer les conditions d'implantation de nouveaux projets et de favoriser le renouvellement urbain de ces zones afin d'améliorer l'attractivité de l'offre par un environnement qualitatif et répondant aux attentes des consommateurs.

Analyse qualitative des polarités commerciales de la Champagne Picarde



Analyse qualitative des principales centralités urbaines du territoire

Chaque centralité majeure présente des caractéristiques contrastées :

✓ Liesse-Notre-Dame

- Domaine public vieillissant, délimitations piéton/voiture peu traitées,
- Signalétique commerciale présente précise,
- Quelques locaux vacants au cœur du linéaire marchand, quelques activités excentrées du linéaire principal, devantures vieillissantes mais en bon état général,
- Bonne diversité commerciale de type proximité, présence d'une supérette (8 à huit), rayonnement à l'échelle de plusieurs communes.



✓ Sissonne

- Domaine public et mobilier urbain de qualité, aménagements paysagers nombreux,
- Quelques locaux vacants, supérette excentrée par rapport au cœur marchand (Diagonal), devantures qualitatives,
- Bonne diversité commerciale de type proximité, rayonnement à l'échelle de plusieurs communes.

✓ Guignicourt

- Domaine public de qualité, mais zone Carrefour market peu qualitative, peu de signalétiques commerces,
- Pas de vacance observée, présence de 2 supérettes (Coccinelle et Carrefour Market), devantures hétérogènes (vieillissantes autour des supérettes et qualitatives dans le bourg), offre commerciale éclatée,
- Bonne diversité commerciale de type proximité, rayonnement à l'échelle de plusieurs communes.

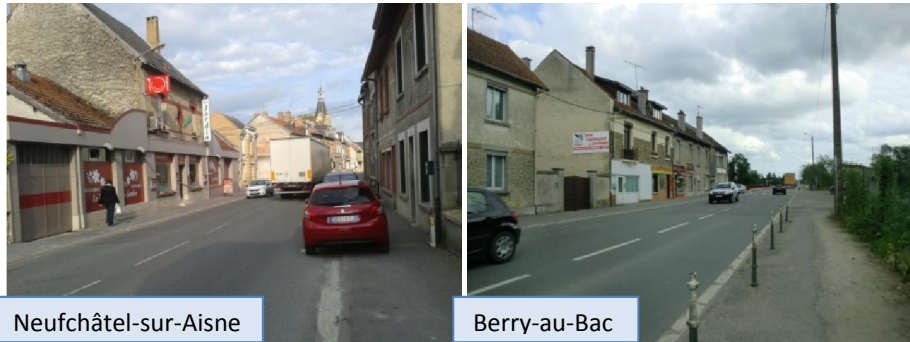


✓ Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt

- Qualité du domaine public hétérogène, cheminement piéton peu valorisé, signalétique précise du commerce,
- 1 local vacant, éclatement de l'offre sur plusieurs des bourgs historiques de la commune, devantures qualitatives,
- Faible diversité commerciale, centralité concurrencée par le pôle Intermarché.

✓ Au niveau des centralités des pôles secondaires, on observe :

- Un développement de l'offre le long d'un axe majeur de circulation,
- Un domaine public peu qualitatif, avec un accès voiture privilégié au détriment de l'accessibilité piétonne,
- Une offre d'hyper proximité assez peu diversifiée, des devantures qualitativement hétérogènes.



Neufchâtel-sur-Aisne

Berry-au-Bac

Malgré la ruralité du territoire, de nombreuses petites communes possèdent un commerce de type multi-activité (tabac/presse/restaurant/dépôt de pain) ou une boulangerie, permettant de répondre à certains besoins du quotidien au plus près des populations.



Coucy-les-Eppes

Maizy

▮ Analyse qualitative des zones de périphéries

Au-delà de la présence d'un commerce d'envergure implantée de manière isolée sur la commune de Coucy-les-Eppes, le territoire ne possède qu'une zone commerciale de périphérie en tant que telle, située à Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt.

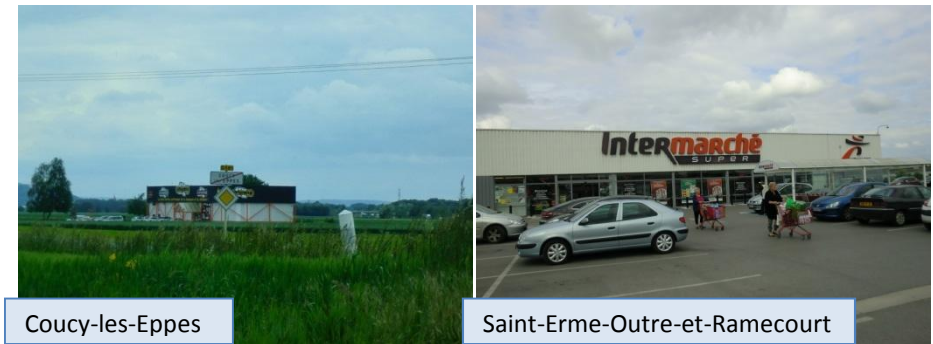
✓ Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt :

- Zone accessible en voiture et à pied depuis le centre bourg, accessibilité piétonne sur site non traitée,
- Signalétique spécifique pour la zone, magasins en retrait par rapport à la route (perte de visibilité),

- Bâtiments récents mais sans ouvertures sur l'extérieur (vitrines...) et peu qualitatifs dans l'ensemble, pas de traitement paysager,
- Forte emprise foncière et imperméabilisation des sols (stationnements non mutualisés, friche commerciale à proximité non réutilisée...).

✓ Coucy-lès-Eppes :

- Un seul magasin isolé le long de la RD 181,
- Accessibilité piétonne inexistante,
- Bâtiment en bon état, mais sans ouverture sur l'extérieur, aménagement paysager limité (espace herbeux),
- Forte emprise foncière pour un seul bâtiment (route, stationnement, bâtiment).



Coucy-les-Eppes

Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt

3.3 - Des pratiques de consommation marquées par une forte évansion commerciale

- ▮ Une zone de chalandise limitée du fait de l'offre concurrentielle de Laon et de Reims

Le chiffre d'affaires généré par l'offre commerciale du territoire représente 32 millions d'euros. 95 % de ce chiffre d'affaires est effectué par seulement 8 communes. Saint- Erme-Outre-et-Ramecourt génère à elle seule la moitié du chiffre d'affaires de l'offre commerciale.

Chiffre d'affaires des principaux pôles

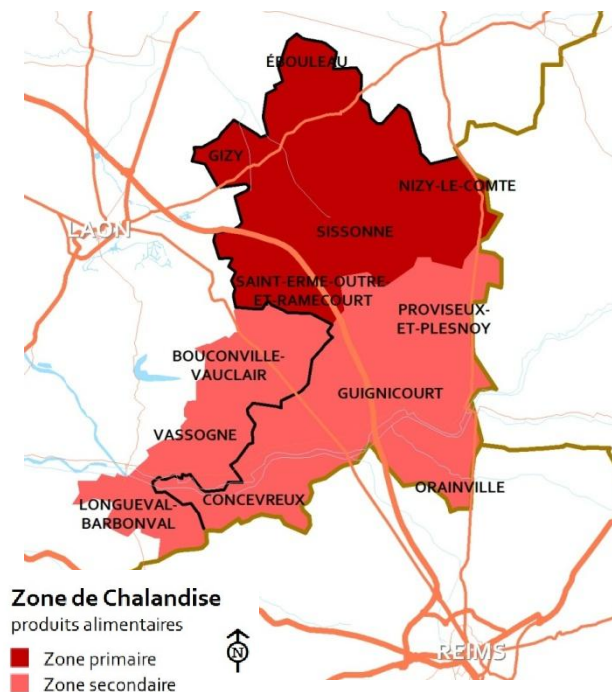
Communes générant 95 % du CA	Alimentaire	Non-Alimentaire	Total général	Part du CA sur l'ensemble du SCoT
SAINT ERME OUTRE ET RAMECOURT	74%	26%	16 267 336	51%
GUIGNICOURT	88%	12%	6 750 848	21%
SISSONNE	68%	32%	2 938 314	9%
COUCY LES EPPES	4%	96%	1 411 595	4%
LIESSÉ NOTRE DAME	61%	39%	1 353 625	4%
PONTAVERT	82%	18%	665 254	2%
MONTAIGU	83%	17%	653 150	2%
ROUCY	91%	9%	401 082	1%
Reste du territoire	71%	29%	1 460 918	5%
Total général	73%	27%	31 902 122	

Source : Enquête ménage CCI Aisne 2012

La zone de chalandise³ primaire du territoire ne couvre pas l'ensemble du périmètre SCoT et la zone de chalandise secondaire se limite au périmètre SCoT et à quelques communes supplémentaires sur le secteur sud-ouest du périmètre.

³ La zone de chalandise correspond à la zone géographique dans laquelle réside la clientèle régulière d'un commerce, d'un pôle commercial ou des commerces d'un périmètre défini (commune, agglomération...). Elle est déterminée sur

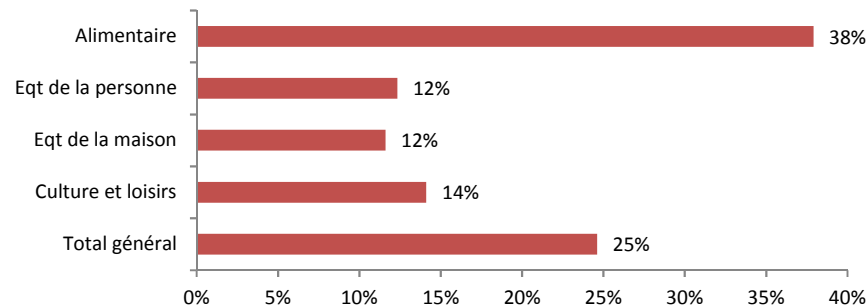
Zone de chalandise de la Champagne Picarde



Source : Enquête ménage CCI Aisne 2012

la base des résultats de l'enquête ménages au travers des apports aux chiffres d'affaires (80 à 90 % du chiffre d'affaires) et des niveaux d'emprise de l'offre sur la consommation (>10 % d'emprise).

Taux d'emprise de l'offre commerciale sur les dépenses des ménages de la zone de chalandise



Source : Enquête ménage CCI Aisne 2012

Le territoire présente une très faible emprise pour l'ensemble des catégories de produits (30 %), y compris en alimentaire.

L'évasion commerciale de la zone de Chalandise est de 72 % et représente près de 93 millions d'euros des dépenses des ménages.

- ▀ **Une desserte commerciale alimentée par Laon pour le secteur nord et par Reims pour le secteur sud**

Les ménages de la zone de chalandise du territoire consomment 38 % de leurs dépenses en alimentaire sur leur territoire et seulement 13 % de leurs dépenses en non-alimentaire.

Au-delà du périmètre SCoT, les principales destinations des ménages pour consommer sont la Marne (Reims, Saint Brice Courcelle...), Laon, Cormissy au Sud (Intermarché).

La vente à distance, avec notamment internet, représente quant à elle **2,6 millions d'euros de dépenses**, soit 4 % de l'évasion en bien de consommation non-alimentaire. Cette part reste faible au vu de la ruralité du territoire.

Matrice de flux – les destinations d'achats des habitants de la zone de chalandise en non alimentaire

Lieu d'habitation	Lieux d'achat							
	Sissonne	Guignicourt	Laon	Soissons	Reste Aisne	Marne	Reste France	Vente à Distance
Sissonne	20%	0%	56%	1%	3%	12%	4%	4%
Guignicourt	2%	4%	6%	8%	2%	71%	3%	4%
Total général	10%	3%	27%	5%	3%	46%	2%	4%

Source : Enquête ménage CCI Aisne 2012

Le territoire est marqué par des pratiques de consommation contrastées entre le sud et le nord du territoire. Les ménages du secteur de Sissonne ne consomment pas dans le secteur de Guignicourt et inversement, les ménages de Guignicourt consomment très peu sur le secteur de Sissonne (9 % en alimentaire seulement). Ces derniers consomment d'ailleurs bien plus en dehors du territoire (la moitié de leurs dépenses est réalisée dans la Marne, notamment sur Saint-Brice Courcelles, Reims, Champfleury et Cormontreuil) que les ménages du secteur Sissonne.

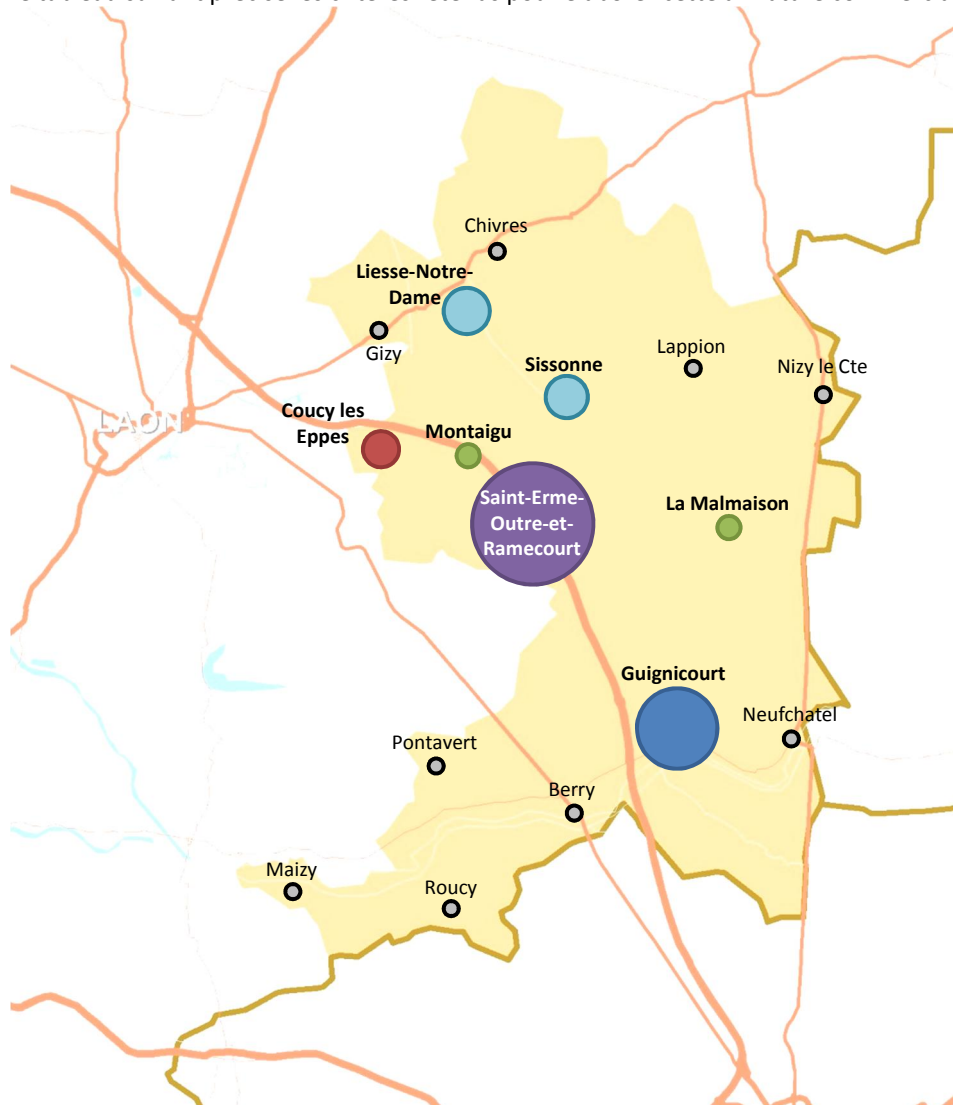
A l'inverse, le secteur de Sissonne reste la principale destination d'achats alimentaires pour ses ménages. Pour les achats non-alimentaires, la principale destination est le secteur de Laon.

Matrice de flux – les destinations d'achats des habitants de la zone de chalandise en alimentaire

Lieu d'habitation	Lieux d'achat							
	Sissonne	Guignicourt	Laon	Soissons	Reste Aisne	Marne	Reste France	Vente à Distance
Sissonne	46%	0%	36%	1%	14%	1%	1%	1%
Guignicourt	9%	23%	7%	3%	4%	52%	2%	0%
Total général	25%	13%	19%	2%	8%	31%	1%	1%

3.4 - L'armature des polarités commerciales du territoire

La carte ci-après propose une hiérarchisation des polarités commerciales à l'échelle du SCoT. Le tableau suivant précise les critères retenus pour élaborer cette armature commerciale.



Armature	Communes	Vocations commerciales	Chiffre d'affaires
Pôle majeur 	Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt	Réponse aux besoins quotidiens, hebdomadaires et occasionnels Présence de : –plusieurs commerces de + 300 m ² alimentaire et non alimentaire, –quelques petits commerces en eqt de la maison, –de services de proximité diversifiés (+10 étabs)	16 M€
Pôle secondaire 	Guignicourt	Réponse aux besoins quotidiens, hebdomadaires et occasionnels Présence de : –1 supermarché, –3 magasins alimentaires complémentaires, –quelques petits commerces en eqt de la personne et de la maison, –de services de proximité diversifiés (+10 etabs)	6,7 M€
Pôle spécialisé 	Coucy-lès-Eppes	Réponse partielle aux besoins occasionnels Présence d'un commerce de + 300 m ² en équipement de la personne	Entre 1 et 3M€
Pôles relais 	Sissonne Lissee-Notre-Dame	Réponse aux besoins du quotidien et hebdomadaire Présence d'une supérette ou épicerie et de deux magasins alimentaires complémentaires minimum et quelques services de proximité (+ 5 étabs)	
Pôles de proximité 	Montaigu La Malmaison	Réponse aux besoins quotidiens et de 1ère nécessité Présence d'au moins 1 épicerie <u>ou</u> 2 petits commerces alimentaires	< 1M€
Pôles d'hyper-proximité 	Gizy	Rôle de dépannage Présence d'1 boulangerie et d'au moins un service de proximité sur la Commune	
	Neufchâtel-sur-Aisne		
	Chivres-en-Laonnois		
	Lappion		
	Berry-au-Bac		
	Maizy		
Nizy-le-Comte			
Pontavert			
Roucy			

4 - SYNTHÈSE ET ENJEUX LIÉS AUX ÉQUIPEMENTS COMMERCIAUX

Forces - potentialités	Faiblesses – contraintes et problématiques	Enjeux
<p>Un maillage de proximité assez développé pour des achats réguliers.</p> <p>Des centralités majeures plutôt qualitatives dans l'ensemble.</p> <p>Un secteur Sissonne relativement autonome sur de l'alimentaire comparé au secteur Guignicourt.</p>	<p>Territoire dépendant des polarités de Reims et de Laon pour une partie des achats réguliers et pour les achats exceptionnels, avec un taux d'évasion important.</p> <p>Des zones commerciales de périphérie ou d'entrée de ville peu qualitatives sur le territoire.</p> <p>Un secteur Guignicourt très dépendant de la Marne sur l'alimentaire et le non alimentaire.</p>	<p>Contribuer à la revitalisation des centres villes et centres bourgs du territoire avec le renforcement des services et des commerces.</p> <p>Développer une offre commerciale pour répondre aux besoins des résidents et tenir compte de l'offre concurrentielle située sur les deux pôles majeurs : Reims et Laon.</p>

5 - LA COUVERTURE NUMERIQUE DU TERRITOIRE : UN ACCES INEGAL ET UN ENJEU D'AVENIR

5.1 - Enjeux et contexte de l'aménagement numérique pour le SCoT

Lien entre aménagement numérique et SCoT

La question de l'aménagement du territoire est éminemment liée aux questions de l'organisation des réseaux, qu'ils soient de déplacement, d'énergie ou de communication. Depuis deux décennies, les réseaux numériques et leurs évolutions deviennent de plus en plus stratégiques pour les territoires, que ce soit d'un point de vue économique que de service à la population.

La loi Grenelle reconnaît officiellement ce lien, notamment sous l'angle de la planification (SCoT et PLU), par le biais des dispositions suivantes :

SCoT, PLU et Cartes Communales (L.121-1) :

Déterminent les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable (...) la diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination des besoins présents et futurs en matière (...) de développement des communications électroniques

SCoT (L.122-1-3 et L.122-1-5)

Le PADD fixe les objectifs des politiques publiques (...) de développement des communications électroniques

Le Document d'Orientation et d'Objectifs peut définir des secteurs dans lesquels l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation est subordonnée à l'obligation pour les constructions, travaux, installations et aménagements de respecter (...) des critères de qualité renforcés en matière d'infrastructures et réseaux de communications électroniques

Le rôle des Collectivités dans l'aménagement numérique a par ailleurs été clarifié et affirmé en 2009 par le biais de la loi Pintat relative à la lutte contre la fracture numérique. Deux actions spécifiques relatives à la planification régionale et départementale de l'aménagement numérique ont été engagées :

- Mise en place d'une gouvernance régionale de l'action territoriale de l'Etat et des Collectivités en matière de numérique par l'instauration d'une instance régionale de concertation pour établir la Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCORAN) ;
- La mobilisation des maîtrises d'ouvrage pour l'élaboration concertée par les collectivités de Schémas Directeurs Territoriaux d'Aménagement Numérique (SDTAN).

La Champagne Picarde est donc concernée par les orientations du SDAN du Département de l'Aisne (validé en décembre 2011). Même si aucun lien de compatibilité n'est exercé entre le SDAN et les SCoT, les orientations de ce schéma auront une importance certaine dans le développement futur du territoire.

Au-delà de l'obligation réglementaire, le SCoT de la Champagne Picarde ne peut exclure l'aménagement numérique de son champ d'analyse et de réflexion. En effet, en vingt ans, les usages d'internet ont modifié en profondeur la productivité et les méthodes de travail des entreprises, le commerce, mais également le rapport des habitants aux services publics et aux outils de communication ou d'information. Cette évolution comporte de réelle opportunité pour le territoire mais aussi un risque de décrochage s'il n'a pas la capacité de permettre durablement une accessibilité convenable à ces nouveaux usages.

Les enjeux de l'aménagement numérique pour le territoire

Les usages se multiplient et se diversifient (partage de données, Cloud, visioconférence, objets connectés...) et le niveau d'équipement des ménages ne cesse d'augmenter (ordinateurs, tablettes, smartphones...).

Le niveau de desserte numérique et sa capacité d'évolution deviennent des éléments discriminants des territoires au regard des entreprises comme des particuliers.

La satisfaction de ces besoins croissants nécessite le passage d'un saut technologique vers des réseaux de nouvelle génération en fibre optique permettant d'atteindre le Très Haut-Débit. En effet, le réseau téléphonique actuel a atteint une certaine limite dans sa capacité à évoluer en termes d'augmentation des débits.

Pour les spécialistes, les réseaux FTTH (Fiber To The Home) qui amèneront la fibre optique jusqu'au domicile des habitants constituent la solution de référence pour permettre le déploiement du Très Haut-Débit.

Or, dans une logique de rentabilité, les opérateurs privés subordonnent le déploiement de leurs infrastructures à un retour sur investissement de courte durée, impossible à atteindre en zone rurale.

Dans les zones moyennement denses et rurales, l'intervention des acteurs publics est donc nécessaire pour attirer des opérateurs et lutter contre une fracture numérique d'ores et déjà effective pour certains territoires, et que le déploiement du très haut débit risque d'aggraver.

La Champagne Picarde n'échappe pas à cette règle. Elle peut trouver dans ces évolutions de nouvelles sources de développement, de nouveaux moyens de répondre aux problématiques auxquelles elle est confronté mais elle risque aussi de voir se creuser l'écart de niveau de service entre ce territoire rural et les territoires urbains.

Pour la communauté de Communes de la Champagne Picarde, l'aménagement numérique est donc porteur des enjeux suivants :

- **Un enjeu en termes de maintien de la qualité de vie sur le territoire**

Compte-tenu de l'importance que revêtent désormais les communications électroniques et l'usage d'internet pour les habitants, notamment pour avoir accès aux services numériques qu'ils soient publics ou privés, l'aménagement numérique devient un enjeu de qualité de vie. Cela sera d'autant plus prégnant que se développeront les usages innovants tel que la télémédecine, la télétransmission de données (impôts, formulaires en ligne...), la dématérialisation des échanges, etc...

- **Un enjeu de développement économique :**

Les réseaux numériques performants sont des outils indispensables pour poursuivre le développement des zones d'activités structurantes et permettre le maintien et l'implantation d'activités dans le tissu urbain existant. Si les entreprises n'ont pas toutes les mêmes besoins de ce point de vue, il est toutefois indispensable de garantir un minimum de qualité de service pour tous et de maintenir un niveau de service performant sur les zones stratégiques. La dynamique d'implantation et de création d'entreprises au cœur des communes ne pourra évoluer favorablement que si le niveau de service numérique évolue concomitamment à celui des standards en vigueur.

- **Un outil qui peut permettre d'apporter des réponses aux enjeux d'évolution des territoires périurbains :**

Par le biais du développement du télétravail ou encore de la télémédecine, l'aménagement numérique du territoire constitue un enjeu car ces outils peuvent apporter des réponses aux problématiques spécifiques des territoires ruraux et périurbains en réduisant les besoins de déplacement de la population et en favorisant l'implantation d'activités de services dématérialisés.

- **Un enjeu d'équité entre rural et urbain :**

L'aménagement numérique devient un enjeu d'équité entre territoires ruraux et urbains, et cela d'autant plus que les pouvoirs publics tendent à vouloir dématérialiser de nombreuses procédures et l'accès à de nombreux services publics. L'amélioration des conditions d'accès à un réseau numérique de qualité devient donc un enjeu d'égalité de traitement des citoyens.

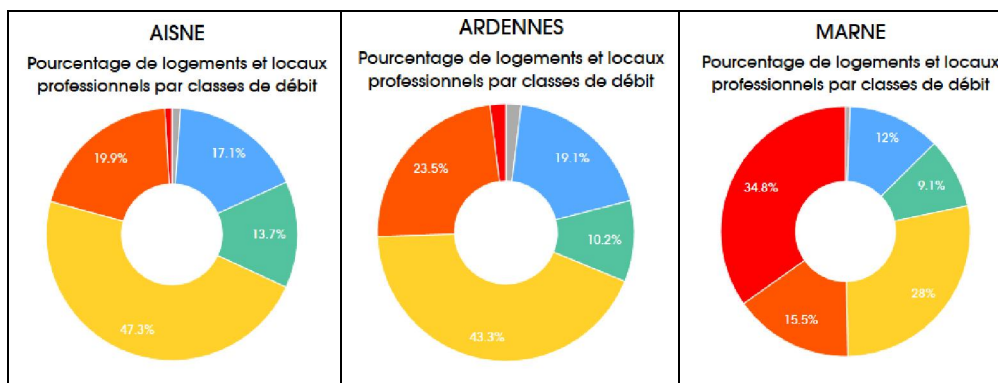
5.2 - Etat des lieux de la couverture numérique du territoire

Des niveaux de service contrastés

Les données analysées dans cette partie sont issues de l'Observatoire France Très Haut Débit⁴ (<http://observatoire.francethd.fr/>)

A l'échelle des départements, l'Aisne présente un taux de couverture en très Haut Débit (classe de 100 Mbit/s) en retrait par rapport au département des Ardennes et surtout au département de la Marne.

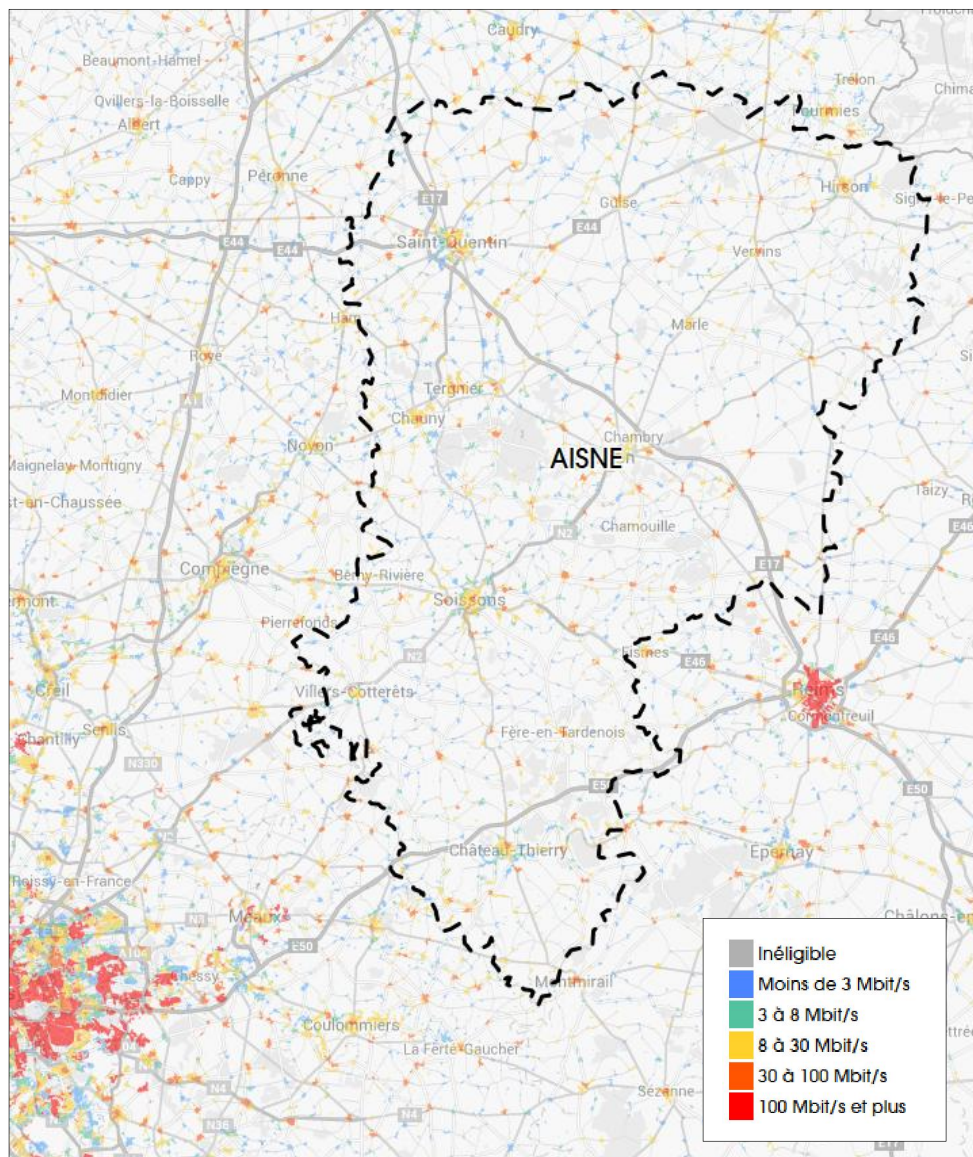
Niveau de la couverture numérique Très Haut Débit



Niveau de la couverture numérique Très Haut Débit de l'Aisne en 2015

⁴ L'Observatoire France Très Haut débit est un outil cartographique développé par la Mission Très Haut Débit qui permet de visualiser au niveau d'un logement ou d'un local à usage professionnel les débits atteignables à partir des réseaux de communications électroniques filaires (DSL sur cuivre, câble coaxial et fibre optique). Seuls les débits descendants en téléchargement du réseau vers l'abonné sont représentés.

L'Observatoire France Très Haut Débit ne constitue pas un serveur d'éligibilité. Le débit figurant au niveau d'un logement donné n'est qu'une valeur théorique, c'est-à-dire qu'il correspond au débit maximal que la ligne peut effectivement atteindre. Ce débit théorique est calculé à partir des données communiquées par les opérateurs de réseaux.

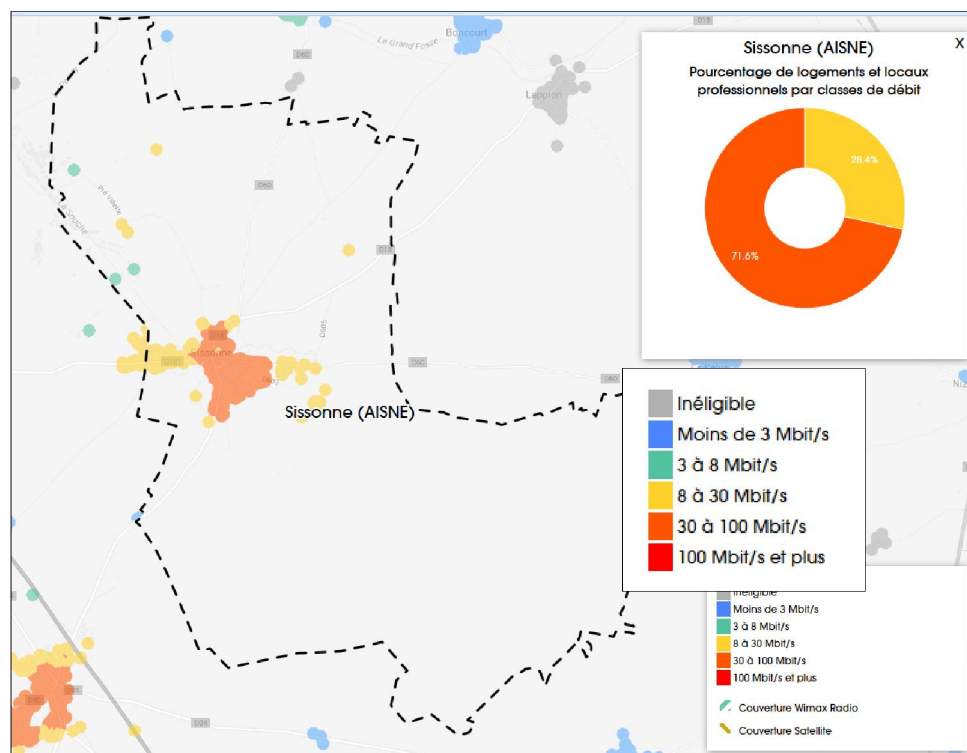


Source : <http://observatoire.francethd.fr/>

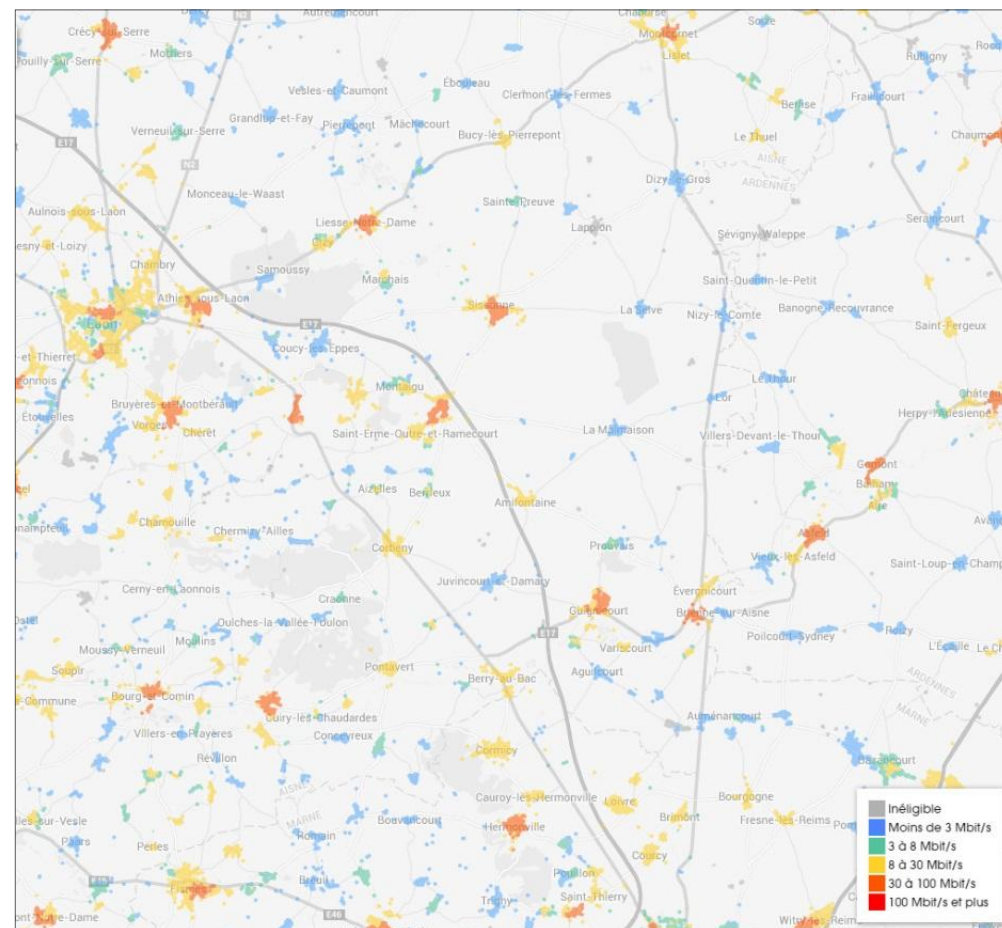
Globalement, les débits sont faibles sur une grande partie du territoire de la Champagne Picarde (cf. carte ci-contre).

Si les pôles principaux bénéficient déjà d'une couverture, de nombreuses communes plus rurales ne disposent pas du Haut-Débit.

Exemple de Sissonne



Niveau de la couverture numérique Très Haut Débit



Source : <http://observatoire.francethd.fr/>

Pourcentage de logements et locaux professionnels par classe de débit

	Pourcentage de logements et locaux professionnels par classes de débit						
	inéligible	Moins de 3 Mbit/s	3 à 8 Mbit/s	8 à 30 Mbit/s	30 à 100 Mbit/s		100 Mbit/s et plus
Aguilcourt	0,7	99,3	0,0	0,0	0,0	0,0	100
Amifontaine	0,0	6,4	0,0	93,6	0,0	0,0	100
Berry-au-Bac	0,0	0,7	0,0	99,3	0,0	0,0	100
Bertrécourt	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100
Boncourt	6,5	93,5	0,0	0,0	0,0	0,0	100
Bouffignereux	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100
Bucy-lès-Pierrepont	0,5	0,0	0,0	0,9	98,6	0,0	100
Chaudardes	0,0	0,0	9,3	90,7	0,0	0,0	100
Chivres-en-Laonnois	0,6	42,9	56,5	0,0	0,0	0,0	100
Concevreux	0,0	96,7	1,6	1,7	0,0	0,0	100
Condé-sur-Suippe	0,0	0,0	45,2	54,8	0,0	0,0	100
Coucy-lès-Eppes	1,8	98,2	0,0	0,0	0,0	0,0	100
Courtrizy-et-Fussigny	4,4	0,0	0,0	95,6	0,0	0,0	100
Ébouleau	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100
Évergnicourt	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	100
Gizy	0,0	0,0	14,6	84,5	0,9	0,0	100
Goudelancourt-lès-Pierrepont	0,0	11,8	88,2	0,0	0,0	0,0	100
Guignicourt	0,0	0,0	0,0	25,9	74,1	0,0	100
Guyencourt	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100
Juvincourt-et-Damary	4,1	91,8	4,1	0,0	0,0	0,0	100
Lappion	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100
Liesse-Notre-Dame	0,0	0,0	0,0	13,8	86,2	0,0	100
Lor	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100
Mâchecourt	6,8	93,2	0,0	0,0	0,0	0,0	100
Maizy	0,0	1,9	11,5	86,6	0,0	0,0	100
La Malmaison	5,1	94,9	0,0	0,0	0,0	0,0	100
Marchais	0,0	3,8	41,9	54,3	0,0	0,0	100
Mauregny-en-Haye	0,0	0,9	0,0	99,1	0,0	0,0	100
Menneville	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100
Meurival	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100
Missy-lès-Pierrepont	0,0	80,0	20,0	0,0	0,0	0,0	100
Montaigu	0,0	11,7	21,4	66,9	0,0	0,0	100
Muscourt	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100
Neufchâtel-sur-Aisne	0,0	1,3	0,0	1,8	96,9	0,0	100
Nizy-le-Comte	13,4	86,6	0,0	0,0	0,0	0,0	100
Orainville	74,2	25,8	0,0	0,0	0,0	0,0	100
Pignicourt	0,0	0,0	26,7	73,3	0,0	0,0	100
Pontavert	0,0	1,1	0,8	98,1	0,0	0,0	100
Prouvais	2,3	27,2	61,4	9,1	0,0	0,0	100
Provisieux-et-Plesnoy	56,1	43,9	0,0	0,0	0,0	0,0	100
Roucy	0,0	4,8	95,2	0,0	0,0	0,0	100
Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt	0,0	0,0	2,9	55,0	42,1	0,0	100
Sainte-Preuve	3,6	12,5	83,9	0,0	0,0	0,0	100
La Selve	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100
Sissonne	0,0	0,0	0,0	28,4	71,6	0,0	100
Variscourt	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	100
La Ville-aux-Bois-lès-Pontavert	0,0	20,3	35,6	44,1	0,0	0,0	100

Du point de vue de l'accès au Haut-Débit, 15 communes (soit 4 802 habitants, INSEE 2012) présentent des % d'inéligibilité plus ou moins importants :

	inéligible
Lappion	100,0
Orainville	74,2
Provisieux-et-Plesnoy	56,1
Nizy-le-Comte	13,4
Mâchecourt	6,8
Boncourt	6,5
La Malmaison	5,1
Courtrizy-et-Fussigny	4,4
Juvincourt-et-Damary	4,1
Sainte-Preuve	3,6
Prouvais	2,3
Coucy-lès-Eppes	1,8
Aguilcourt	0,7
Chivres-en-Laonnois	0,6
Bucy-lès-Pierrepont	0,5

13 communes ne présentent pas de % de logements et locaux professionnels dans la **classe de moins de 3 Mbit/s**. Le taux de couverture par commune est le suivant :

	Moins de 3 Mbit/s
Bertricourt	100,0
Bouffignereux	100,0
Ébouleau	100,0
Guyencourt	100,0
Lor	100,0
Menneville	100,0
Meurival	100,0
Muscourt	100,0
La Selve	100,0
Aguilcourt	99,3
Coucy-lès-Eppes	98,2
Concevreux	96,7
La Malmaison	94,9
Boncourt	93,5
Mâchecourt	93,2
Juvincourt-et-Damary	91,8
Nizy-le-Comte	86,6
Missy-lès-Pierrepont	80,0
Provisieux-et-Plesnoy	43,9
Chivres-en-Laonnois	42,9
Prouvais	27,2
Orainville	25,8
La Ville-aux-Bois-lès-Pontavert	20,3
Sainte-Preuve	12,5
Gourelancourt-lès-Pierrepont	11,8
Montaigu	11,7
Amifontaine	6,4
Roucy	4,8
Marchais	3,8
Maizy	1,9
Neufchâtel-sur-Aisne	1,3
Pontavert	1,1
Mauregny-en-Haye	0,9
Berry-au-Bac	0,7

29 communes ne présentent pas de % de logements et locaux professionnels dans la **classe de 3 à 8 Mbit/s**. Le taux de couverture par commune est le suivant :

	3 à 8 Mbit/s
Gourelancourt-lès-Pierrepont	96,2
Guignicourt	95,2
Amifontaine	88,2
Aguilcourt	83,9
Coucy-lès-Eppes	61,4
Boncourt	56,5
Orainville	45,2
Pontavert	41,9
Variscourt	35,6
Évergnicourt	26,7
Bucy-lès-Pierrepont	21,4
Courtrizy-et-Fussigny	20,0
Montaigu	14,6
Neufchâtel-sur-Aisne	11,5
Chivres-en-Laonnois	9,3
La Selve	4,1
Liesse-Notre-Dame	2,9
Prouvais	1,6
Gizy	0,8

25 communes ne présentent pas de % de logements et locaux professionnels dans la **classe de 8 à 30 Mbit/s**. Le taux de couverture par commune est le suivant :

	8 à 30 Mbit/s
Sainte-Preuve	100,0
Sissonne	100,0
Nizy-le-Comte	99,3
Mauregny-en-Haye	99,1
Gizy	98,1
Muscourt	95,6
Juvincourt-et-Damary	93,6
Chivres-en-Laonnois	90,7
Neufchâtel-sur-Aisne	86,6
Montaigu	84,5
Évergnicourt	73,3
Bucy-lès-Pierrepont	66,9
Liesse-Notre-Dame	55,0
Orainville	54,8
Pontavert	54,3
Variscourt	44,1
Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt	28,4
Roucy	25,9
Marchais	13,8
Coucy-lès-Eppes	9,1
Condé-sur-Suipe	1,8
Prouvais	1,7
Mâchecourt	0,9

41 communes ne présentent pas de % de logements et locaux professionnels dans la **classe de 30 à 100 Mbit/s**. Le taux de couverture par commune est le suivant :

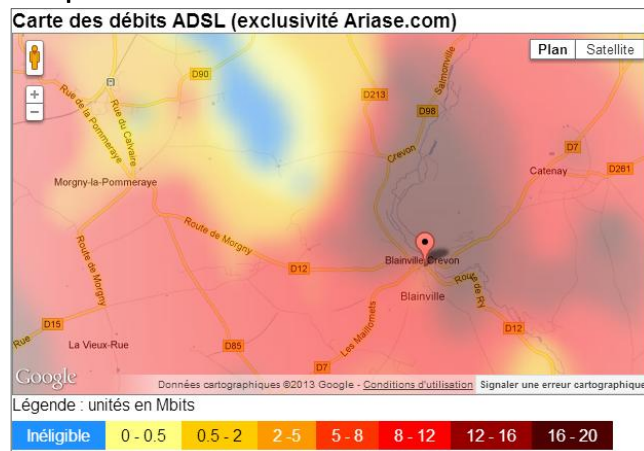
	30 à 100 Mbit/s
Mâchecourt	98,6
Condé-sur-Suipe	96,9
Marchais	86,2
Roucy	74,1
Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt	71,6
Liesse-Notre-Dame	42,1
Montaigu	0,9

Impact de la structuration du réseau téléphonique sur le niveau de service

Cette situation du territoire est liée à la structure du réseau téléphonique et à la morphologie urbaine des communes (habitat diffus, nombreux hameaux,...), qui amplifie souvent la première problématique. En effet, le réseau téléphonique est structuré par un réseau de collecte dont les points d'accès locaux sont les répartiteurs téléphonique (centraux téléphoniques ou NRA). Le réseau secondaire est organisé à partir des NRA par le biais de sous-répartiteurs qui répartissent les lignes.

Or, plus la ligne est éloignée du central plus elle subit un affaiblissement, ce qui limite son niveau de débit. Ainsi les communes qui dispose du NRA ont un excellent niveau de service, ce qui ne sera pas le cas des communes disposant d'un sous répartiteur éloigné du NRA. Ainsi, même si une commune présente un bon niveau d'éligibilité global actuel, certains secteurs peuvent présenter de fortes faiblesses du point de vue de l'aménagement numérique. Cette situation est révélée par la carte des isodébits des communes du territoire qui cartographie le niveau de débit potentiel en fonction de la localisation géographique, et donc de l'éloignement de la ligne par rapport au réseau de collecte téléphonique.

Exemple de carte isodébit communale – source Ariase.com

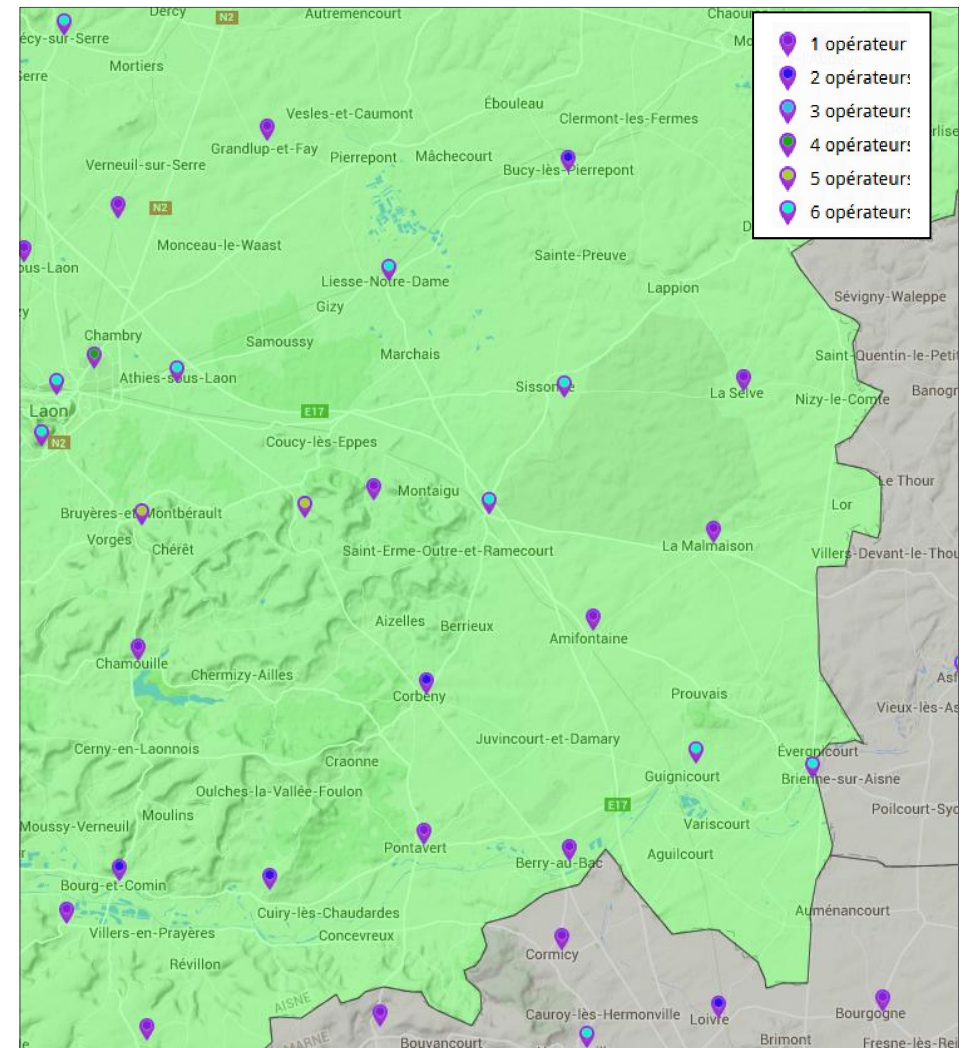


La connaissance de la structure du réseau téléphonique et de sa qualité présente donc un intérêt stratégique pour déterminer les localisations préférentielles des futures zones d'urbanisation au sein d'une commune.

À l'échelle de la Champagne Picarde, les NRA principaux sont situés sur les 4 pôles du territoire, ce qui explique leur excellent niveau de service.

Six autres communes sont desservies par un NRA

Carte de localisation des NRA en 2015



Source : <http://www.degroupetest.com/deploiement-adsl-fibre/picardie/>

Un programme de NRA-ZO (Nœud de Raccordement Abonnés- Zone d’Ombre) a été lancé sur Mauregny-en-Haye et Courtrizy-et-Fussigny. Il s’agit d’une solution filaire sur la boucle locale qui consiste à créer un nouveau NRA couvrant une « zone d’ombre ».

En conclusion, les pôles urbains du territoire et les pôles économiques principaux sont situés à proximité des centraux téléphoniques structurants le territoire ce qui est un avantage compétitif.





5.3 - Les perspectives d'amélioration de la situation numérique de la Champagne Picarde

Le déploiement de la fibre optique :

La stratégie départementale pour le déploiement du très Haut-Débit

Le Conseil départemental de l'Aisne et l'USEDA⁵, conscients de l'importance du haut débit et du très haut débit pour l'attractivité et la compétitivité du territoire axonais, ont décidé de se saisir de l'enjeu que constitue l'aménagement numérique, et de lutter contre la fracture numérique.

Convaincu des avantages résultant de la disponibilité d'une offre très haut débit pour l'attractivité et la compétitivité de son territoire, le Département de l'Aisne a lancé en 2010 un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN).

Ce schéma directeur, adopté en assemblée plénière du Conseil Général lors de sa session du 5 décembre 2011, repose sur plusieurs principes :

- permettre une amélioration homogène des débits accessibles au grand public, avec une bonne qualité de service. Cela se traduit par une généralisation d'une offre triple play (Internet, téléphonie illimitée, TV) ou équivalente à court terme et de type FTTH long terme;
- permettre à une part significative des axonais d'accéder aux futurs services qui se développeront sur les réseaux les plus performants de fibre optique jusqu'à l'habitant (réseaux FTTH), dans des conditions comparables à celles offertes dans les très grandes villes ;
- permettre l'accessibilité à coût raisonnable, à une offre très haut débit performante pour les entreprises du territoire, en et hors ZAE, ainsi que pour les principaux sites publics ;
- agir en stricte complémentarité avec les investissements qui seront réalisés sur fonds propres par les opérateurs privés.

Après l'approbation du SDTAN en décembre 2011, le Département a poursuivi ses travaux pour favoriser l'action conjointe des collectivités permettant une mutualisation des moyens et des économies d'échelle.

Ces travaux ont montré la nécessité de coordonner les différentes initiatives au sein d'une seule structure départementale de gouvernance dédiée à la mise en oeuvre de l'aménagement numérique du territoire.

Par délibération du 8 juillet 2013, le Conseil général de l'Aisne a décidé de s'appuyer sur l'USEDA pour entrer en phase opérationnelle du projet. L'USEDA a alors entrepris de modifier ses statuts et d'évoluer en un Syndicat mixte ouvert, afin de pouvoir fédérer les aménagements à réaliser à l'échelle du département.

Lors de l'assemblée départementale du 30 septembre 2013, le Département a demandé son adhésion à l'USEDA.

Le 22 octobre 2013, le Conseil syndical de l'USEDA a accepté l'adhésion du Département. En date du 11 mars 2014, l'USEDA est substituée, de plein droit en tant que porteur du projet. Le projet d'aménagement numérique THD de l'Aisne s'inscrit en parfaite complémentarité avec les projets des opérateurs privés.

Ce projet reposant sur :

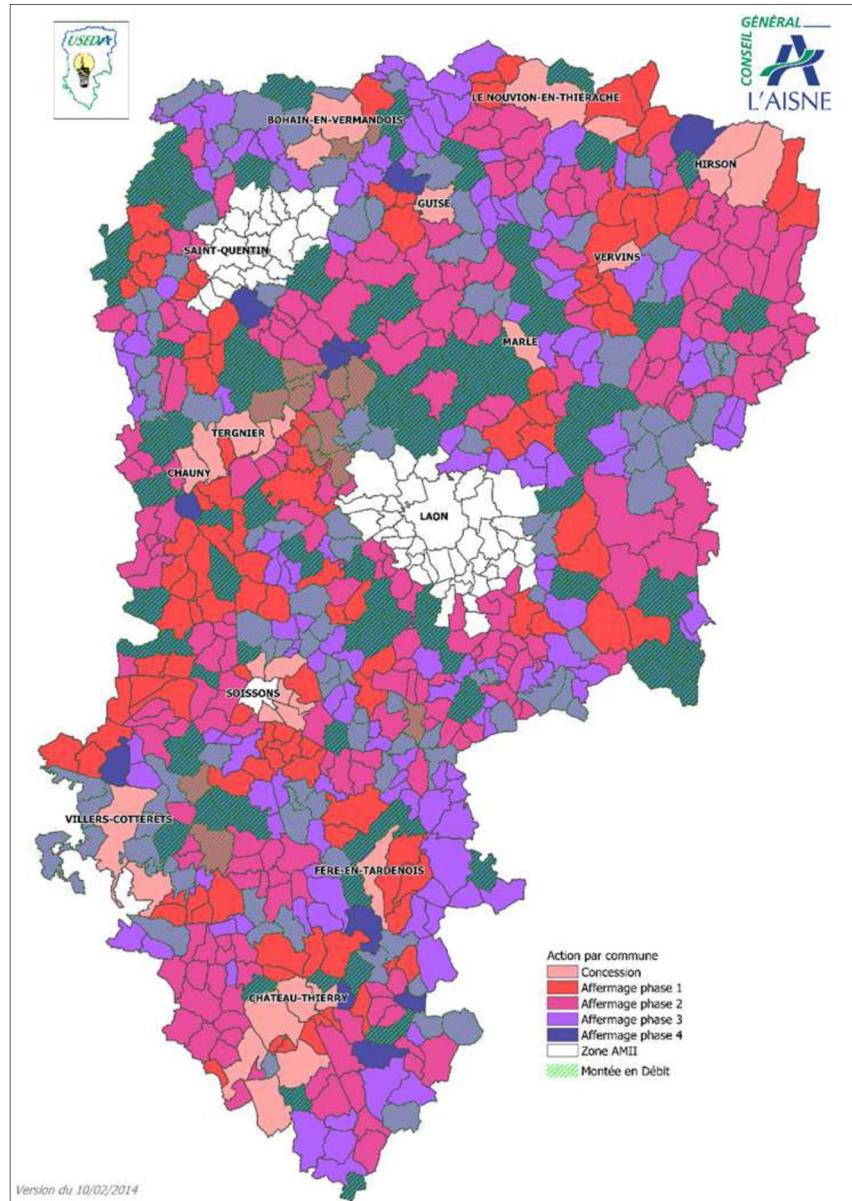
- la construction d'un réseau de collecte ;
- l'établissement d'un volet de prises en Fibre Optique jusqu'à l'abonné (FTTH) ;
- la réalisation des interventions de montée en débit en complément.

Le projet départemental vise le 100 % FTTH :

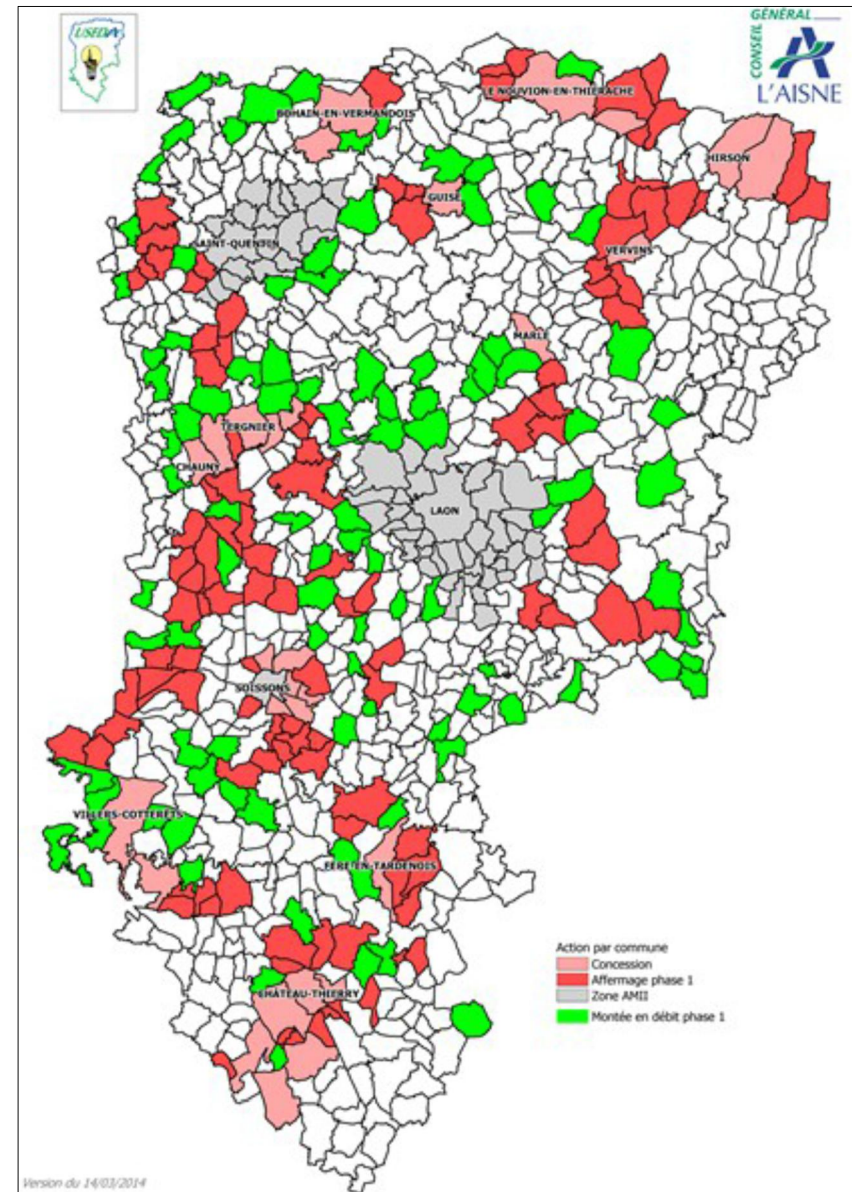
- Il sera déployé sur l'ensemble du département à l'exception des communes situées en zone d'Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement (Zone A.M.I.I.) ou l'opérateur Orange va intervenir
- Programmation de déploiement du FTTH en 3 phases successives :
Phase 1 : 104 500 prises, sur la période 2015 - 2019 (141 communes).
Phase 2 : 45 000 prises, sur la période 2020-2024 (229 communes)
Phase 3 : 55 000 prises, à partir de 2025 (387 communes)
- 100 opérations de montée en débit à destination de communes non traitées en FTTH en Phases 1 et 2, et disposant d'un accès haut débit insuffisant (inférieur à 2 Méga) (16 775 lignes bénéficiaires, sur la période 2015 - 2018).
- Mise en place de Kit satellite pour répondre rapidement aux besoins les plus urgents, dans les communes non traitées à court terme en FTTH ou en montée en débit _ 3 500 prises sur la période 2015 – 2019.

⁵ Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne

Le projet départemental 100% FTTH



Communes concernées par la phase 1 du projet (2015 - 2019)



5.4 - Les servitudes sur le territoire de la Champagne Picarde

La Champagne Picarde est grevée par des servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques pour la station de Sissonne.

Les communes suivantes sont grevées par les servitudes hertziennes du réseau régional de France Télécom pour la protection contre les obstacles : Mauregny-en-Haye, Montaigu et Sissonne.

Concernant les communications téléphoniques et télégraphiques, la servitude PT3 à Guignicourt oblige les propriétaires à ménager un libre passage aux agents de l'administration (4 terrains privés déclarés par France Télécom le 25 mai 2010).

6 - ENJEUX LIES A LA COUVERTURE NUMERIQUE DU TERRITOIRE

Enjeux
<p>Un enjeu global de développement et d'équité pour le territoire</p> <p>D'une manière globale, l'aménagement numérique du territoire comporte quatre enjeux transversaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un enjeu en termes de maintien de la qualité de vie sur le territoire, tant internet est devenu un outil de communication indispensable pour les habitants et les entreprises. - Un enjeu de développement économique, les services numériques étant désormais indispensables pour l'implantation ou le développement de nombreuses entreprises. - Un outil qui peut permettre d'apporter des réponses aux enjeux d'évolution des territoires ruraux et périurbains (télémédecine, télétravail, etc...). <p>un enjeu d'équité entre rural et urbain.</p>
<p>Un investissement public indispensable pour améliorer la situation</p> <p>Les perspectives d'amélioration de la situation numérique du territoire dépendront essentiellement de la réalisation d'investissements publics, par le biais du projet développé dans le SDAN 02.</p>
<p>Des investissements qui doivent être accompagnés par une stratégie de territoire</p> <p>L'amélioration de la situation du territoire s suppose :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De développer une culture de l'aménagement numérique au sein du territoire en améliorant la connaissance des réseaux numériques et en suivant leurs évolutions. - Développer le réflexe fibre dans les aménagements futurs afin d'anticiper les raccordements. - Diffuser cette connaissance notamment à l'occasion de l'élaboration ou des modifications des documents d'urbanisme, au moment où ce font les choix de développement urbain locaux. - Limiter les développements urbains ou de zones d'activités dans les zones d'ombres afin de ne pas augmenter les niveaux d'inégibilité des lignes et ne pas augmenter le coût d'amélioration des infrastructures. - Lever les obstacles pouvant empêcher le déploiement des réseaux.